33e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 40 5 OCTOBRE 1911

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le n° 11 (16 août) des *Acta Apost. Sedis* renferme deux Lettres apostoliques, une Lettre de Pie X, trois décrets de la S. C. du Concile, un de la S. C. des Religieux, quatre de la S. C. des Rites, un jugement de la Rote et une Lettre de la Secrétairerie d'Etat.

Actes de S. S. Pie X

I. Lettres apostoliques. — 1° 10 juin 1911. — Constitution réglant le jeûne et l'abstinence en Dalmatie. Voici le dispositif :

Mandamus videlicet : I° Ut jejunium servetur per abstinentiam strictam a carnibus et ab iis omnibus, quæ ex carne originem ducunt, lacte scilicet, butyro, caseo, ovis, et ex quocumque animali adipe condimentis, quotannis his quatuor diebus tantum : feria sexta Quatuor Temporum in Quadragesima ; feria sexta in Parasceve ; vigilia Assumptionis B. Mariæ Virginis ; vigilia Nativitatis Domini.

II° Ut jejunium servetur per abstinentiam non strictam, idest a carnibus tantum et a jure a carnibus quomodocumque expresso, ita ut liceat pro lubitu in præcipua refectione vesci ovis et lacticiniis, et tum in eadem principali refectione tum in refectiuncula uti condimento ex quovis adipe, butyro, margarina et similibus, quotannis his, qui sequuntur, diebus : feria quarta Cinerum ; feriis sextis et Sabbatis Quadragesimæ ; feriis quartis et sextis Adventus ; feriis quartis, sextis et Sabbatis Quatuor Temporum ; vigilia SS. Apostolorum Petri et Pauli ; vigilia Annuntiationis B. Mariæ Virginis, si in Quadragesimam inciderit ; tandem vigilia Omnium Sanctorum.

III° Cum autem pluribus Dalmatiæ civibus ob stomachi debilitatem onerosa valde ac molesta evadat in matutino jentaculo arabicæ potionis sorbitio absque lacte, indulgemus, ut diebus superiori II° indiculo inscriptis, exclusis jugiter feriis quartis, sextis ac Sabbatis Quatuor Temporum, liceat mane in jentaculo vel lac arabicæ potioni miscere, vel simplici lacte uti.

IV° Edicimus præterea, ut hujusmodi abstinentia a carnibus dumtaxat et a jure a carnibus expresso servetur in universa Dalmatia, etiam omnibus et singulis aliis per annum feriis sextis, absque tamen obligatione jejunii, et consequenter nulla refectionum facta distinctione, quoad ovorum, lacticiniorum et condimentorum liberum usum.

V° Denique mandamus, ut in omnibus Dalmatiæ Diœcesibus jejunium servetur toto Quadragesimæ tempore, præter dies jam supra recensitos, ita ut liceat comedere carnes in principali refectione tantum, in refectiuncula vero condimentum adhibere adipis, butyri et similium. Quoad vero carnium et piscium permixtionem in eadem comestione, illam omnino interdicimus diebus, quibus jejunium præcipitur, et durante Quadragesima, etiam diebus Dominicis ; ideoque volumus, ut omnes, qui a carnis abstinentia dispensantur, nequeant uti hujusmodi permixtione solido Quadragesimæ tempore, feriis quartis et sextis Adventus (in Austria enim in Adventu Domini feriis quartis et sextis et non Sabbatis jejunium præscribitur) ; tandem Quatuor anni Temporibus et vigiliis supra memoratis.

VI° Insuper Episcoporum Dalmatiæ votis propensa voluntate obsecundantes, concedimus illis facultatem, ut, excepto Adventus et Quadragesimæ tempore, tum jejunium, tum abstinentiam, vel pro tota Diœcesi, vel juxta diversos casus pro determinatis locis, anticipare queant in alium liberum diem ; aut etiam, instantibus gravissimis tamen causis sive sollemnitatis sive populi concursus, ab obligatione similiter tum jejunii tum abstinentiæ omnino dispensare fideles valeant.

VII° Tandem eorundem Antistitum optatis annuentes, largimur ut in Dalmatia existentes Regulares Familiæ utriusque sexus, quæ speciali abstinentiæ sive jejunii voto non adstringantur, eadem ac simplices fideles dispensatione uti frui licite ex Apostolica benignitate possint ac valeant.

2° 28 juin. — L'église de N.-D. de l'Assomption à *Gandino* (diocèse de Bergame) est érigée en basilique mineure.

II. Lettre de Pie X. — 10 juillet. — Au cardinal Aguirre, archevêque de Tolède, après le Congrès eucharistique de Madrid où il était Légat pontifical.

S. C. du Concile

I

29 avril 1911. — Très long exposé (24 pages) d'un différend entre le chanoine-curé et les autres chanoines d'Atina (territoire de l'abbaye *Nullius* du Mont-Cassin). Comme les décisions de la S. C.

visent toutes le cas particulier, en interprétant une convention de 1767, elles n'offrent aucun intérêt pour nos lecteurs.

II

10 nov. 1910. — Lettre à l'archevêque latin de Lemberg (Galicie) : *Confréries :* 1° il n'y a pas de minimum de membres requis pour ériger une confrérie ; 2° l'inscription n'est requise que pour les confréries proprement dites :

Relatis in S. C. Concilii ab A. T. propositis dubiis : — 1° An scilicet sufficiant pro erigenda in parochia confraternitate tres sorores religiosæ, quæ veritates religionis christianæ docent, et insuper una persona civilis, quæ pueros invigilat tempore discendi ?

2° An sit conditio sine qua non ad lucrifaciendas indulgentias, ut omnes, qui inter membra confraternitatis doctrinæ christianæ in parœcia admitti volunt, in speciali libro inscribantur, et ut habeant cartulam admissionis in confraternitatem ?

Emi Patres respondendum censuerunt :

Ad I. Pro erigenda quacumque confraternitate nullus est præscriptus numerus adscribendorum.

Ad II. Negative, nisi confraternitas erecta sit ad modum organici corporis ita ut haberi debeat uti confraternitas sumpta stricto sensu.

III

8 août 1911.

ROMANA ET ALIARUM

Interprétation du Motu Proprio *sur la suppression des fêtes : — 1° L'obligation de la messe* pro populo *demeure pour les fêtes supprimées* quoad forum[1]. — 2° *Dans les cathédrales et les collégiales, la solennité de la messe et des vêpres pour le chœur, restera ce qu'elle était jusqu'ici. — 3° Les fêtes particulières établies à la suite d'un vœu, même avec sanction de l'autorité ecclésiastique, sont abrogées en ce qui concerne l'obligation d'assister à la messe. — 4° La loi est entrée immédiatement en vigueur.*

Sacræ Congregationi Concilii circa interpretationem eorum quæ nuperrimo Motu Proprio *De diebus festis* a Sanctissimo Domino Nostro Pio Papa X die 11 mensis Julii hoc anno 1911 edito constituta sunt, dubia quæ sequuntur enodanda proposita fuerunt :

I. An in festis nuperrimo Motu Proprio suppressis quoad forum, nempe Ssmi Corporis Christi, Purificationis, Annuntiationis et Nativitatis B. M. V., S. Joseph Sponsi ejusdem B. M. V., S. Joannis Apostoli et Evang., et Patroni cujusque loci vel diœcesis, obligatio remaneat Sacrum faciendi pro populo.

II. An in Ecclesiis Cathedralibus et Collegiatis omnia in prædictis festis suppressis servanda sint prout in præsenti sive quoad officiaturam choralem, sive quoad solemnitatem tum Missarum tum Vesperarum.

III. An festa ex voto vel constituto, auctoritate etiam ecclesiastica firmato sancita, a numero festorum cum obligatione sacrum audiendi vigore novissimæ hujus legis expungantur.

IV. An eadem lex novissima de diebus festis servandis immediate vigeat.

S. C. Concilii omnibus mature perpensis, ex speciali facultate a SSmo D. N. Pio PP. X tributa, ad omnia hæc dubia respondendum censuit : *Affirmative*.

Datum Romæ ex Secretaria S. C. Concilii, die 8 Augusti 1911.

C. CARD. GENNARI, *Præfectus*.
BASILIUS POMPILI, *Secretarius*.

[1] Voir *Ami* du 28 sept., p. 862.

S. C. des Religieux

30 juin 1911.

Agrégation des Ursulines au Tiers Ordre franciscain

DECRETUM

Superiorissæ Societatis, quam Sancta Angela Mericia, sicut cœlesti voce ac visione mandatum sibi fuerat, sub certa disciplina sanctisque vivendi regulis constituit, quamque Sanctæ Ursulæ invictæ Virginum ducis patrocinio ac nomine insignivit, Sanctissimo Domino Nostro Pio Papæ Decimo preces porrexerunt, ab Emo Cardinali Archiepiscopo Mediolanensi et ab aliis plurium locorum Ordinariis commendatas, ad obtinendas per specialem favorem Indulgentias et privilegia Franciscali Ordini concessa.

Sanctissimus vero Dominus noster, in Audientia habita ab infrascripto Cardinali Sacræ Congregationis Religiosorum Præfecto, die XX Junii anno MCMXI, attento præsertim quod Fundatrix Ursulinarum Sancta Angela Mericia habitum et regulam Tertii Ordinis Franciscalis amplexa sit, eaque de causa in universo Seraphico Ordine gaudeat officio duplici majori ; ad augendum juxta spiritum Beatæ Fundatricis inter ejusdem filias studium in promovenda vita christiana et in curandis apud privatas familias et in ipsa societate bonis operibus, præsentis Decreti tenore, canonicam aggregationem Tertio Franciscali Ordini, ad instar aliarum Congregationum Seraphico Ordini pariter aggregatarum, concedere dignatus est, quatenus opus sit, et juxta preces, salva semper ejusdem Societatis autonomia et independentia ad normam juris.

Datum Romæ ex Secretaria Sacræ Congregationis de Religiosis, die 30 Junii 1911.

Fr. J. C. CARD. VIVES, *Præfectus*.
† DONATUS Archiep. Ephesinus, *Secretarius*.

S. C. des Rites

1° 19 juillet 1911, *Québec*. — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vén. Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice du monastère des Ursulines de Québec (1599-1672).

2° 19 juillet 1911, *Paris*. — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vén. Louise de Marillac, veuve Legras, fondatrice de la Congrégation des Filles de la Charité.

III

28 juillet 1911.

Dans l'exposition du Saint-Sacrement, il n'est pas permis d'éclairer l'intérieur du tabernacle avec des lampes électriques qui permettraient aux fidèles de mieux voir le ciboire.

Expostulatum est a Sacrorum Rituum Congregatione : Utrum liceat, juxta prudens Ordinarii judicium, tempore expositionis privatæ vel publicæ, interiorem partem Ciborii cum lampadibus electricis in ea collocatis illuminare, ut Sacra

Pixis cum Sanctissimo Sacramento melius a fidelibus conspici possit ?

Et Sacra eadem Congregatio ad relationem subscripti Secretarii, audito Commissionis Liturgicæ suffragio, præpositæ quæstioni respondendum censuit : *Negative*.

IV

7 août 1911.

Interprétation du Motu Proprio *sur la suppression des fêtes : — Dans les diocèses où la Nativité de saint Jean-Baptiste était fixée au 24 juin avec dispense apostolique de la fériation, cette fête doit désormais être placée au dimanche qui lui est assigné dans le Calendrier universel.*

Quum ex *Motu Proprio* Sanctissimi Domini Nostri Pii Papæ X diei 2 elapsi mensis Julii, Festum Nativitatis S. Joannis Baptistæ, a die 24 Junii perpetuo translatum, assignatum fuerit Dominicæ ante Solemnia Ss. Apostolorum Petri et Pauli, tamquam in sede propria, nonnulli Rmi Episcopi, paragraphum quartum ejusdem *Motus Proprii* perpendentes, quo cautum est in locis peculiari Indulto Apostolico utentibus nihil esse innovandum inconsulta Sede Apostolica, huic dispositioni obtemperantes, ipsam Sanctam Sedem adierunt, reverenter postulantes a Sacra Rituum Congregatione :

Utrum Diœceses ubi hucusque Festum Nativitatis S. Joannis Baptistæ quotannis celebratum est die 24 Junii cum Apostolica dispensatione a Feriatione, possint hunc diem retinere, vel potius debeant sumere præfatam Dominicam in Kalendario Universali nuper assignatam Nativitati Sancti Præcursoris Domini ?

Et Sacra eadem Congregatio, ad relationem subscripti Secretarii, attento novissimo *Motu Proprio* « De diebus festis » una cum subsequentibus declarationibus, propositæ quæstioni rescribendum censuit : *Negative ad primam partem; affirmative ad secundam*.

Hanc vero resolutionem Sanctissimus Dominus Noster Pius Papa X ratam habuit, probavit atque servari mandavit.

Die 7 Augusti 1911.

Fr. S. Card. Martinelli, *Præfectus*.
† Petrus La Fontaine, Ep. Charystien., *Secret*.

S. Rote Romaine

13 juin 1911, *Paris*. — Jean du Breuil de Saint-Germain demandait à la S. Rote de prononcer la nullité de son mariage avec Marie Dénison-Winslow, parce que celle-ci n'avait peut-être pas été baptisée. Elle a répondu : *Non constare de nullitate matrimonii*, comme la Curie parisienne. — Voici la partie du *folium* qui expose le droit sur cette question de baptême douteux relativement au mariage :

Quamvis nullus textus juris adduci possit, tamen notissimum est in jure canonico matrimonium inter partem baptizatam et non baptizatam valide non posse contrahi, nisi legitima dispensatio ab hoc impedimento obtenta fuerit...

Singularis autem et sat gravis est difficultas, si *post matrimonium contractum* oriatur dubium, an revera uni ex duabus partibus baptismus vere valideque collatus sit necne. Sed post tot responsa SS. Congregationum pro praxi tribunalium res non est jam tantæ difficultatis, quæ non facile superari possit. Constanter enim SS. Congregationes sequuntur principium : « Baptismus dubius sive dubio juris sive facti in ordine ad validitatem matrimonii habendus est ut validus, si dubium post accuratum et diligens examen simpliciter tolli nequeat, vel propter circumstantias per accidens existentes non visum sit opportunum solvere dubium » (S. C. Inquisit. 7 Jul. 1880, 18 Sept. 1890, 4 Febr. 1891 aliæque decisiones multæ). Præterea H. S. O. semper sequutus est regulam in una Romana, 2 Maii 1727, A. Ratto n. 1, ita enunciatam : « Omnis præsumptio militare debet pro validitate matrimonii, nullaque ratio habenda est de oppositis exceptionibus, quando illæ non sunt adeo perstringentes et efficaces, ut in continenti et concludentissime evincant præsentem nullitatem ». Si igitur post matrimonium contractum dubium oriatur de baptismo vere valideque collato, matrimonium nunquam ut nullum et invalidum declarari potest, nisi non-collatio aut invaliditas baptismi ita concludenter probata sit, ut omne dubium prudens in contrarium prorsus exclusum sit.

Complures iique graves auctores in præsenti materia aliter sentiunt. Ita v. g. docet Santi-Leitner, *Præl. jur. can.*, tom. IV, pag. 71 : « Quoties matrimonium contrahebatur cum certitudine vel præsumptione baptismi, matrimonium validum erat. Et quia validum erat, postea — *detecta invaliditate baptismi* — non *redditur invalidum ;* quia matrimonium semel validum, semper validum. S. C. Inquis. enim non distinguit inter judicium de baptismo ante matrimonium et post matrimonium, sed simpliciter declarat : « Censendum est validum baptisma in ordine ad validitatem matrimonii ».

Mandat ergo quodammodo matrimonium contracturis qui dubii sunt de ipsorum baptismo : « Sic contrahite uti ceteri christiani, et validum erit matrimonium vestrum ». — Si vera aut saltem solide probabilis est hæc doctrina, in præsenti casu dicendum est matrimonium validum, quin aliud factum perpendatur. Sed hæc doctrina non facile conciliari posse videtur cum nonnullis declarationibus authenticis S. C. S. Officii. In Instructione S. Officii diei 5 Junii 1889 enim dicitur : « Quando agitur de impedimento disparitatis cultus, et evidenter constat unam partem esse baptizatam et alteram partem non fuisse... matrimonium poterit ab Ordinario declarari nullum ».

Decretum S. Officii diei 5 Februarii 1851 de protestantibus conjugatis, qui ad fidem catholicam convertuntur, hæc habet : « Generatim loquendo, qui in Hollandia convertuntur ad catholicam fidem, habendos esse, ex capite baptismatis, tamquam valide conjugatos, *nisi* forte certe et evidenter constet in aliquo casu particulari, hæreticum de quo agitur, fuisse revera nulliter baptizatum ».

Secrétairerie d'Etat

8 juillet 1911. — Lettre à Mgr Marbeau, évêque de Meaux, au sujet du monument élevé dans la cathédrale de Meaux en l'honneur de Bossuet :

Monseigneur,

Notre Saint Père le Pape Pie X applaudit de grand cœur au noble projet que Vous avez conçu d'inaugurer avec solennité le monument élevé dans l'Eglise Cathédrale de Meaux à la très illustre mémoire de Bossuet, grâce à la pieuse initiative de S. G. Monseigneur de Briey et au généreux concours des Catholiques de France et des autres nations.

Sa Sainteté ne peut que se réjouir du couronnement d'une entreprise déjà louée et encouragée par le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa lettre du 4 décembre 1898 au Cardinal Perraud. Avec

son Prédécesseur d'heureuse mémoire, le Saint Père se félicite des honneurs qui vont être rendus au Grand Evêque, qui mérita d'être appelé « l'Aigle de Meaux », et dont le génie chrétien fut la gloire de la France, de l'Eglise, et l'on peut dire, de l'humanité toute entière.

C'est avec raison que Votre Grandeur veut convier à la fête prochaine, avec les catholiques Français, les Evêques et les Corps savants : les uns et les autres seront à leur place auprès des cendres de ce Pontife, Pasteur zélé de son peuple, et, tout ensemble, l'honneur des lettres chrétiennes. Les uns et les autres méditeront avec fruit les enseignements de celui qui, après avoir rappelé aux puissants de la terre, avec l'incomparable éloquence de sa parole, les *grandes et terribles leçons* de la Providence, savait se faire petit avec les petits, pour catéchiser les humbles et les pauvres, et distribuer à tous le pain de la Vérité.

Au pied de ce monument, fidèles et pasteurs apprendront à aimer davantage la divine vérité de l'Eglise et sa hiérarchie. Les défenseurs du Dogme se rappelleront les arguments invincibles des immortels ouvrages de ce Docteur, qui dépensa ses forces et sa vie à défendre la doctrine catholique. Les incroyants eux-mêmes ne pourront pas se soustraire à une salutaire émotion, en face de ce noble génie qui a élevé la raison humaine jusqu'à sa plus haute perfection, et qui n'a pas craint de rehausser la sublimité de son intelligence, en acquiesçant de plein cœur aux enseignements et aux divins préceptes de la Foi.

D'avance, à tous ceux qui, sur votre appel et votre invitation, prendront part à cette fête : membres du Clergé et de l'Episcopat, représentants des sciences et des lettres, le Souverain Pontife accorde bien volontiers, ainsi qu'à Votre Grandeur et à ses diocésains, la Bénédiction Apostolique.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour Vous renouveler, Monseigneur, les assurances de mon parfait dévouement en Notre-Seigneur.

Le 8 juillet 1911.

R. Card. Merry del Val,

Le nº 12 des *Acta* (15 sept.) contient deux Lettres apostoliques, des nominations d'évêques par la S. Consistoriale, cinq décisions de la S. Rote et une de la Signature apostolique.

Actes de S. S. Pie X

Lettres apostoliques. — 1º 30 juin 1911. — La confrérie de la *Messe réparatrice* établie à Rome dans l'église Sainte-Croix *dei Lucchesi*, chez les Sœurs de Marie Réparatrice, est érigée en archiconfrérie avec pouvoir d'agrégation en Italie et dans les îles adjacentes.

2º 13 juillet 1911. — L'église de *Notre-Dame Auxiliatrice* à Turin, construite par Dom Bosco, est érigée en basilique mineure.

S. Rote Romaine

1º 23 mars 1911, *Chieti*. — Affaire de droits entre une confrérie et un curé.

2º 1er juillet 1911, *Mechoacan* (Mexique). — Règlement de créance entre une Congrégation et des particuliers.

3º 10 juin 1911. — Affaire d'adoption, où les amateurs pourront trouver des détails sur la valeur civile (en Egypte) des lois religieuses sur l'adoption chez les catholiques du rite grec.

4º 14 juin 1911. — Droit *pour les Dominicains d'Aci-Reale* (Sicile) de faire une procession dans la ville le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu.

5º 21 juillet 1911, *Bologne*. — A quelle paroisse, urbaine ou suburbaine, appartiennent les habitants des villas construites sur le terrain des anciennes fortifications ? La S. Rote répond d'après la règle du droit : La maison appartient à la paroisse sur le territoire de laquelle elle a son entrée principale. — La discussion du cas est très intéressante.

6º 6 sept. 1911. — *Citation par édit* à la dame Mildred Montague, dont la Curie de Nashville (Etats-Unis) ignore le domicile, d'avoir à comparaître le 8 nov. prochain, sous peine d'être regardée comme contumace.

Signature apostolique

16 juillet 1911, *Rimini*. — Règlement d'une affaire de pension entre deux paroisses.

S. C. Consistoriale

1er sept. 1911.

La Storia della Chiesa antica *de Mgr Duchesne* [1]

Il est à la connaissance du Saint-Siège que l'ouvrage de Duchesne, *Storia della Chiesa antica*, a pénétré dans certains Séminaires et qu'il a été mis entre les mains des élèves, sinon comme manuel de classe, du moins comme texte à consulter.

Si l'on avait pris garde à ce que durent reconnaître, au cours d'une récente polémique, ceux mêmes qui ont publié cet ouvrage, — à savoir, que c'est *un livre réservé aux savants, aux hommes d'une forte culture, à ne point propager dans les Séminaires*, — on aurait sans doute mis plus de prudence à l'admettre.

Mais, en dehors de cet aveu des intéressés, je dois porter à la connaissance des Révérendissimes Ordinaires diocésains un jugement beaucoup plus grave. En effet, comme on nous avait posé la question : Peut-on admettre ou au moins tolérer dans les Séminaires la *Storia della Chiesa antica* de Duchesne ? je demandai, comme c'était mon devoir, l'avis de consulteurs compétents, non seulement restés étrangers à la récente polémique, mais de plus extrêmement pondérés ; et leur suffrage a été totalement négatif.

Car, en raison des réticences étudiées et continuelles (reconnues d'ailleurs par l'auteur lui-même), parfois en matière de première importance, particulièrement si elles ont trait au surnaturel ; en raison du doute qu'il jette sur les autres sujets, ou de la manière dont il les expose : non seulement l'auteur ne donne pas le véritable concept de l'histoire de l'Eglise, mais il le fausse et le défigure énormément, en présentant l'Eglise comme à peu près dépouillée de ces charismes surnaturels sur lesquels elle se fonde et sans lesquels elle ne peut se développer.

[1] La circulaire que nous traduisons ici de l'italien n'a point paru dans les *Acta*. Elle est adressée aux évêques d'Italie et ne vise strictement que l'édition italienne de l'*Histoire de l'Eglise*, mais les « considérants » s'appliquent à fortiori à l'édition française.

Ajoutez à cela son tableau des martyrs : non seulement il diminue leur grand nombre, mais encore il les représente souvent comme atteints de fanatisme, ébranlant ainsi le grand argument que leur héroïsme surnaturel fournissait en faveur de la foi, — alors qu'au contraire il présente les persécuteurs comme des hommes de génie, poussés aux persécutions par un grand idéal politique.

Les Pères de l'Eglise eux-mêmes, ces véritables génies de l'humanité, sortent de cette histoire diminués, et, dans quelques cas, réduits à néant. C'est ainsi que les luttes épiques pour la foi contre les hérétiques, l'auteur aime à les faire passer souvent pour des litiges de sophistique, effet de malentendus qu'on pouvait aisément dissiper : comme s'il n'y avait pas eu de différences essentielles entre la foi des Pères de l'Eglise et celle, par exemple, d'Arius et d'autres. Et beaucoup d'autres points d'une importance capitale, comme le culte de la T. S. Vierge, l'état de l'Eglise romaine, l'unité de l'Eglise, etc., n'apparaissent pas moins maltraités.

C'est pourquoi la lecture de cette histoire a été jugée souverainement *dangereuse* et parfois *même mortelle*, de telle sorte qu'on doit en interdire absolument l'introduction dans les Séminaires, même comme *simple texte à consulter*.

L'affaire ayant été rapportée au Saint-Père, Sa Sainteté a *pleinement approuvé* cet avis et m'a ordonné de faire les communications opportunes aux Révérendissimes Ordinaires d'Italie : ce dont je m'acquitte par la présente.

Rome, le 1er septembre 1911.

G. Card. De Laï, *Secrétaire*.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-il permis à un catholique de s'engager par serment à promouvoir en France la déchéance des Juifs de leurs droits politiques de citoyens ?

Comment et dans quelle mesure cela peut-il s'accorder avec la charité et la justice dans un pays comme le nôtre, sans religion d'Etat ; et dans une société quasi païenne de fait, où les droits imprescriptibles de la doctrine demeurent, en fait, si peu appuyés, si peu compris de la masse ?

R. — Serment scabreux, difficile à tenir sans trébucher le long du chemin sur quelque immoralité dans les moyens, serment malaisé à justifier à cause du scandale des faibles qui ne sauraient le comprendre, serment imprudent parce qu'au moins inutile, mais enfin, en y mettant toutes les distinctions et précisions convenables, serment en soi licite.

Son objet est d'arriver à mettre, non pas hors la loi de façon absolue, encore moins hors la justice privée ou sociale, mais hors la politique, c'est-à-dire en dehors de la participation aux œuvres sociales proprement politiques une catégorie de citoyens qui s'en sont, par leur propre fait, constitués publiquement indignes. *Ex parte objecti* nous ne voyons pas en quoi consisterait l'immoralité d'un pareil serment, si vraiment il n'y a pas d'immoralité dans l'œuvre d'assainissement politique auquel il se rapporte.

La charité, d'abord, n'est pas en cause ici, ou si l'on veut qu'elle y soit, il est très simple de dire que la charité pour le bien commun d'une société prime la charité qui ne profiterait qu'à des particuliers, ce qui signifie, en d'autres termes, que le sacrifice imposé à ces particuliers est commandé précisément par la charité qui exige cette mesure pour le salut de l'ensemble. De deux maux la charité veut qu'on choisisse le moindre. Or, dans le cas présent, par hypothèse à discuter ultérieurement, la privation politique imposée aux Juifs est un mal moindre que la tolérance de leur immixtion désastreuse dans les affaires publiques du pays.

A la justice maintenant. De la justice strictement dite ou commutative, il n'est pas question. On ne cherche pas à voler les Juifs, à les détrousser, pas même à leur faire rendre ce qu'ils ont, eux, volé sans scrupule de conscience à ces chiens de catholiques. Non ! Tel n'est point l'objectif du serment en question. On laissera à chaque Juif ce qui lui appartient ; on s'abstiendra même de le grever de charges publiques financières qui seraient un vol déguisé. Tant qu'il restera membre du corps social, on lui demandera sa part de contributions au budget de l'Etat, mais rien de plus qu'aux autres. On ne battra pas monnaie sur sa qualité de Juif. Mieux que cela, on sera juste jusqu'au scrupule. Si dans la situation d'ostracisme politique où l'on veut le mettre il subit un préjudice temporel, par privation de droits dont l'exercice se traduit chez les autres citoyens en espèces sonnantes, on lui fera toutes les restitutions qui de ce chef pourront se trouver justes ; on lui assurera les compensations auxquelles sa qualité, permanente quand même, de citoyen peut lui donner un droit de rigoureuse justice commutative.

Pour la justice dite « sociale » c'est autre chose. Elle a deux faces ou fonctions, comme on sait : *légale*, elle règle les devoirs du citoyen par rapport à la société ; *distributive*, elle règle les devoirs de la société par rapport aux citoyens. Ces deux sortes de justice sont également obligatoires en conscience ; on ne les viole donc pas, de violation formelle, sans péché. Regardons-y de près.

Pour la justice légale, point d'embarras, celle-là ne faisant qu'imposer des charges au citoyen. La mise des Juifs hors la politique les laisserait astreints à ces charges, au moins à celles dont l'exemption ne serait pas le corollaire obligé de leur situation extra-politique.

C'est surtout, et uniquement même, à propos de la justice distributive que se pose le problème. N'est-ce point la violer formellement que de priver une catégorie de citoyens du droit naturel qu'ils ont de participer à la distribution des avantages sociaux politiques ? Oui et non, cela dépend. Il faut distinguer. La justice distributive est plutôt un devoir dans la société gouvernante qu'un droit chez les citoyens gouvernés. Tous

peuvent être appelés aux offices et honneurs publics ; tous ont le droit naturel à priori de n'en être pas exclus ; mais aucun n'a le droit strict de revendiquer comme lui appartenant, comme dus à lui en justice, tel office, telle charge, tel honneur. La raison en est que la collation de l'office, de l'honneur, de la charge est une affaire qui réclame par avance dans le titulaire éventuel des conditions de dignité ou d'aptitude dont la société a le contrôle. Voilà précisément par où se trouve ouverte une porte aux évictions, qui sans être une négation à priori du droit du citoyen à être appelé aux offices politiques, est cependant une restriction, socialement légitime, parce que nécessaire, en bonne justice distributive, à l'exercice concret de ce droit.

Or, sur ce terrain des aptitudes et dignités, le pouvoir social est, de par le droit naturel, autorisé à se mouvoir largement, dans l'intérêt du bien public dont il a la garde. Laissons pour un instant les Juifs de côté. Combien de fois est-il arrivé au cours de l'histoire que, soit pour des crimes ou délits caractérisés, soit pour des raisons majeures de circonstances d'utilité publique, des citoyens, des catégories spécifiées de citoyens ont été par la société où ils vivaient déclarés inaptes ou indignes pour certains emplois sociaux d'ordre politique, en donnant au mot politique sa plus large extension ? Pour n'alléguer en passant qu'un exemple qui ne sera contesté par personne, n'a-t-on pas vu de tout temps le clergé, tantôt simplement exempté, et tantôt formellement exclu de la participation aux affaires ou fonctions publiques, à cause précisément de l'incompatibilité qui existait entre sa manière d'être sociale, son étiquette de vie publique et ces fonctions ? Dans un autre ordre d'idées, qui relève toujours de la même philosophie sociale fondamentale, qui songe à trouver mauvais que le Code pénal prive de leurs droits politiques, pour des crimes déterminés, certains citoyens que la société cependant laisse subsister et vivre dans son sein ?

Qu'on crie à l'intransigeance lorsqu'une société semble multiplier ou justifier insuffisamment ces ostracismes ! On peut avoir tort ou raison, en fait. C'est un point d'histoire et de circonstances à débattre. Mais ces abus ont-ils jamais paru à un penseur ou sociologue quelconque un motif de nier le droit radical dont la société se réclame, dans la pratique des mesures de défense à adopter contre les attaques qui lui viennent de la part de ses propres membres ?

Le tout est donc maintenant de savoir si les Juifs peuvent être, en toute licéité morale, considérés comme un danger public au moins dans leur participation effective à la direction politique des affaires de la société. Si oui, la société est en droit de les écarter ; et cela en vertu des devoirs que lui impose le souci de la justice distributive. Si non, la société en les écartant commettrait une mauvaise action, une violation flagrante de cette justice distributive.

Or, beaucoup d'excellents esprits, qui ne sont point du tout de mauvais cœurs, pensent que l'on peut répondre à la question ci-dessus par l'affirmative. Pour ceux-là, donc, l'œuvre finale à réaliser est bonne, et bon aussi par là-même le serment qu'on fait de s'y employer.

D'autres, nous le savons, contestent l'hypothèse du danger que court la société par le fait de l'introduction des Juifs dans les affaires politiques. Mais ce n'est point pour ceux-là que se pose la casuistique du serment en question. C'est pour les autres, et ces autres, on le voit assez, peuvent en toute bonne foi s'autoriser d'un puissant courant d'opinion, dite antisémite, pour émettre un serment qui reste à leurs yeux, subjectivement, licite.

Nous sommes de ceux qui le tiennent aussi pour licite objectivement. Non pas que, dans notre pensée, il y ait lieu d'exercer contre les Juifs les représailles violentes que prônent certains antisémites exagérés, non pas même que nous entendions le moins du monde atteindre dans les Juifs leur religion, leur particulière mentalité. On n'est pas antisémite à ce point-là à l'*Ami du Clergé*. Nous disons, simplement, que, au pur point de vue des faits et de l'histoire, les Juifs se sont conduits chez nous de telle sorte que notre société, aryenne, en grande majorité catholique, en cours d'évolution économique contradictoire avec la mentalité juive, peut très légitimement considérer leur influence politique et parlementaire comme nuisible au bien social général de la nation.

De grâce, qu'on nous fasse la justice de ne point nous prêter des intentions et des propos qui ne sont pas les nôtres. Nous ne prêchons aucune guerre sociale. C'est très pacifiquement, par l'emploi des moyens légaux, par le bulletin de vote, par exemple, que nous souhaiterions voir évincés, d'abord en fait, puis évincés ensuite par voie législative régulière, ces ennemis de *notre* bien public. Nous n'en voulons pas à leurs personnes, du tout ! mais, en bloc, à leur mauvaise influence sociale. Nous ne voulons pas leur mort, ni leur exil (pour le moment du moins), à peine leur conversion.

Ils sont chez nous des « étrangers, » agissent comme tels, nous traitent comme tels. Nous demandons tout uniment qu'on leur rende la pareille, poliment, sans injures ni mauvais traitements d'aucune sorte, mais avec l'honnête sang-froid que donne à tout attaqué le soin prudent de sa légitime défense. Rien de plus. Mais, cela !

Antisémites militants, ce n'est pas notre affaire de l'être. La doctrine seule nous intéresse, et la doctrine, comme on voit, dans son expression calme, froide, profonde, dégagée de toutes les scories du terre-à-terre de la passion humaine. Ces gens-là nous ont envahis. Nous ne sommes pas allés les chercher. Ils se tiennent mal chez nous. Nous en avons assez de les supporter. Qu'ils se le disent et s'en aillent, si tel est leur

plaisir. S'ils restent, qu'ils nous laissent au moins tranquillement vaquer à nos affaires comme nous les entendons. Qu'ils nous épargnent leurs conseils dont nous ne voulons pas, leurs œuvres sociales dont nous souffrons. Tout au plus pourront-ils se plaindre que nous ayons à leur égard un peu changé de caractère. Ils sont trop intelligents pour ne pas trouver que nous avons tout de même mis bien du temps pour en arriver là !...

Ce serment, nous l'avons dès le début qualifié de plusieurs épithètes inquiétantes. Elles sont justes, hélas ! et notre correspondant nous le donne à entendre quand d'un mot il nous dit : « Un pareil serment, pour une pareille œuvre, en pareil moment, au milieu d'une société pourrie de libéralisme, voire de paganisme comme la nôtre ! ? »

C'est vrai, serment guère utile au moins, nous voulons dire un peu vain, en raison de l'inefficacité du mouvement qu'il vise. Mais qu'importe cette considération des difficultés à surmonter si la thèse est juste ? et c'est de la thèse que nous avions à disserter, nullement des moyens d'exécution que devrait comporter sa traduction dans la réalité pratique des choses. Si une ligue se formait, avec serment à la clef, pour la restriction sociale de la liberté des cultes, pour l'abolition de l'indifférence de l'Etat en fait de religion, pour la restauration sociale officielle du catholicisme en France, on pourrait sourire... ; mais oserait-on dire qu'il y a péché, aberration de conscience et d'esprit, à poursuivre ce résultat, à promettre par serment de contribuer le plus possible à le réaliser ?

Ne rentrons pas par la petite porte dans l'affaire de la *thèse* et de l'*hypothèse*. Ce n'est pas l'heure. On nous permettra bien tout de même de proclamer que, si l'*hypothèse* est vivante, la *thèse* n'est pas morte pour autant, et que toute limitation apportée, en vœu ou en fait, même sous l'influence d'un serment, aux débordements illimités de l'hypothèse, est une œuvre bonne, excellente, un hommage, platonique en attendant mieux, rendu à la thèse, dont la vérité, elle, ne meurt pas, et réclame de toute âme catholique un peu plus qu'un vague souvenir, c'est-à-dire une volonté intransigeante de la maintenir à sa place bien vivante, seule vivante comme principe de jugement sain, dans l'enseignement de la société chrétienne.

Q. — La polygamie est un des grands obstacles à l'évangélisation dans notre région. J'ai vu, afin de ne pas priver un polygame de la grâce du baptême, des confrères agir de la sorte : — Lorsque le polygame est bien malade, on accourt, on l'instruit sommairement des grandes vérités, des mystères, sans toutefois lui parler bien entendu de la monogamie prescrite aux chrétiens. Puis on le baptise. Il est, dit-on, dans la « bonne foi. »

1° Peut-on admettre cette bonne foi dans un pays évangélisé depuis 20 ans ?

2° Jusqu'à quel point peut-on laisser ignorer ces vérités, dans ces circonstances ?

3° Un païen polygame dit et répète qu'à la dernière heure il renoncera à la polygamie, car il craint les tourments de l'enfer. Or il tombe malade, très malade, et il est *en danger*, sans le savoir. Le missionnaire accourt. Le malade répète qu'il recevra le baptême à la dernière heure et abandonnera ses femmes.

Y a-t-il attrition ? Peut-on le baptiser ?

R. — Avant d'en venir à la solution des cas proposés, il ne sera pas inutile de rappeler quelques principes dont la connaissance est indispensable dans les situations comme celle qui est ici décrite.

1° Autre chose est l'administration *valide* et autre chose l'administration *licite* du sacrement, et comme les conditions requises pour la validité peuvent être assurées sans que celles exigées pour la licéité le soient, il ne suffit nullement que le ministre se rende compte de l'existence des premières pour qu'il n'ait pas à se préoccuper des secondes.

2° Ceci revient à dire qu'avant d'administrer un sacrement, même à l'article de la mort, le ministre doit s'assurer, autant qu'il le peut raisonnablement, que rien d'essentiel ne manque pour la validité et que les dispositions du moribond lui permettent de croire qu'il le recevra d'une manière vraiment fructueuse. Ses obligations, tant envers le sacrement lui-même qu'envers celui à qui il le confère, lui imposent la double constatation dont il s'agit, dans la mesure où il peut la faire, et cela *sub gravi*.

3° Or, parmi les conditions indispensables à la réception licite et fructueuse du baptême, pour l'adulte moribond dont il s'agit, se trouve la contrition surnaturelle de ses fautes et le ferme propos de ne plus les commettre. Sans cette contrition au moins imparfaite et le ferme propos qui doit l'accompagner nécessairement pour qu'elle soit vraie, le moribond suffisamment instruit des mystères et les croyant, peut très bien avoir l'intention requise pour recevoir le baptême et, par suite, être validement baptisé ; mais le baptême sera pour lui sans effet tant qu'il ne concevra pas cette contrition et le ferme propos qui doit l'accompagner. De sorte que, tout en s'assurant des conditions nécessaires à la validité, le ministre qui, le pouvant, n'aurait rien fait pour se rendre compte de la contrition et du ferme propos du moribond, se serait rendu gravement coupable.

4° D'autre part, avant de baptiser un adulte même moribond, le ministre du sacrement ne doit pas perdre de vue que le baptême entraîne, pour celui qui le reçoit, l'obligation de pratiquer les commandements de Dieu et de l'Eglise, ou, en d'autres termes, l'obligation de vivre chrétiennement. D'où résulte, d'une manière générale et abstraction faite de certaines circonstances qui rendent la chose impossible, l'obligation pour le ministre de s'assurer que le moribond qu'il se dispose à baptiser accepte de se soumettre aux devoirs du chrétien et promet de les observer.

Ne point parler de ces devoirs du chrétien lorsqu'il le peut, et baptiser sans exiger la promesse dont il s'agit, serait encore manquer notablement à ses obligations de ministre responsable des sacrements. D'une part, en effet, l'ignorance dans laquelle il laisse volontairement le moribond sur les devoirs du chrétien sera cause que celui-ci, s'il revient à la santé, vivra en païen et profanera publiquement son baptême en s'autorisant du silence de celui qui l'a baptisé. D'autre part, les néophytes ne pourront qu'être scandalisés de voir un des leurs faire fi des préceptes chrétiens avec la connivence tacite du missionnaire.

5° Qu'on ne dise pas que le fait, pour un adulte, d'être en danger de mort, modifie notablement les choses et permet d'exiger de lui beaucoup moins qu'on ne demanderait s'il était en parfait état de santé. Car, si cela est vrai pour tout ce qui n'est pas essentiel à la *validité* et à la *fructueuse réception* du sacrement, en supposant encore qu'on ne puisse de fait en instruire le malade pour de très sérieuses raisons, cela est faux pour tout ce qui tient à la réception *valide* et *fructueuse* du sacrement. Tout cela, le ministre est obligé de le procurer autant qu'il le peut, aussi bien pour un moribond que pour un homme en parfait état de santé. On devrait même dire qu'une plus grande diligence s'impose à lui quand il s'agit d'un moribond, car le manque de dispositions requises risque ici d'être fatal, tandis qu'il y a toujours possibilité pour un homme bien portant de suppléer ce qui aurait été défectueux.

Si donc, dans un danger très pressant où le temps fait défaut pour instruire plus à fond le moribond et s'enquérir plus parfaitement de ses dispositions, le ministre peut se contenter d'avoir une simple probabilité sur leur existence pour administrer licitement le baptême, il ne lui est pas permis de s'en contenter toutes les fois qu'il peut mieux assurer la validité et le fruit du sacrement.

Ces principes rappelés, il sera aisé maintenant de répondre aux questions posées.

Ad I. *Peut-on admettre la bonne foi chez un polygame dans un pays évangélisé depuis 20 ans?* — La bonne foi étant chose subjective, on ne peut guère se prononcer *à priori* sur son existence ou son absence. Un examen attentif du sujet sur le point en question, pourvu qu'il soit suffisamment sincère, ou, à son défaut, des confidents ordinaires de ses pensées intimes et des témoins de ses actes, peut seul donner une certitude morale sur ce fait, à moins qu'il ne s'agisse de choses tellement ignorées dans le milieu où a vécu l'intéressé, qu'on ne puisse raisonnablement croire qu'il a pu les connaître : dans ce cas la présomption serait en faveur de la bonne foi.

Mais ce n'est guère là, croyons-nous, la situation d'un polygame vivant dans un district évangélisé depuis 20 ans. Il est bien difficile de supposer que, sur un point de cette importance et qui, d'après l'exposé même du cas, constitue un des principaux obstacles à l'évangélisation (sans doute parce que les polygames ont peine à renoncer à leurs liaisons coupables), les adultes ignorent la condamnation portée par la religion chrétienne contre la polygamie. La présomption et une présomption bien fondée est donc ici contre la bonne foi des moribonds polygames. Ne pas tenir compte pratiquement d'une présomption de cette nature, serait, ce semble, s'exposer à de bien funestes conséquences.

Ad II. *Jusqu'à quel point peut-on laisser ignorer ces obligations dans ces circonstances?* — Laissant de côté les cas d'extrême nécessité où l'on peut se contenter d'une simple probabilité sur les dispositions du mourant, parce que le temps manque pour arriver à plus, ou parce que l'état du moribond ne permet pas davantage, il ne peut être licite, d'une manière générale, de laisser ignorer aux polygames qu'on baptise *in extremis* l'obligation où ils sont de renvoyer toutes leurs femmes, excepté celle qui serait leur épouse légitime.

Ne pas leur notifier ce devoir et ne pas exiger au moins la promesse formelle qu'ils se soumettront à cette loi divine, s'ils reviennent à la santé, serait paraître tolérer une pratique si ouvertement opposée à la profession sincère du christianisme et causer un très grave scandale parmi les néophytes, et même parmi les païens, qui s'en autoriseraient pour rester dans le désordre.

La promesse même de renvoyer toutes les femmes illégitimes ne suffirait ordinairement pas, et il faudrait exiger le renvoi effectif avant d'administrer le baptême, ainsi que l'a décrété le St-Office dans une réponse du 10 mai 1703 :

> Peut-on baptiser un barbare adulte moribond ayant plusieurs femmes, qui promet de n'en garder qu'une s'il revient à la santé, mais refuse en attendant de renvoyer les autres ? — Le missionnaire est-il tenu d'exiger ce renvoi et d'insister auprès du barbare pour qu'il déclare laquelle parmi ses femmes il gardera comme épouse, ou bien peut-il se contenter de la promesse faite par lui qu'il n'en gardera qu'une?
>
> Resp. Il n'est pas permis (d'admettre au baptême le polygame moribond dont il s'agit), si l'une des femmes est considérée comme épouse légitime et les autres comme concubines, avant qu'il ait renvoyé celles-ci. Si toutes sont considérées comme épouses légitimes, il n'est pas permis non plus de le baptiser avant qu'il ait renvoyé toutes les autres à l'exception de la première, si toutefois son mariage avec celle-ci est valide et si elle consent à cohabiter *sine contumelia Creatoris*. S'il s'est uni en même temps à toutes en les prenant à la fois pour épouses ou si toutes sont considérées comme concubines, il n'est pas permis de le baptiser avant qu'il les ait renvoyées toutes. (*Coll.*, I, p. 86, n. 256).

Bien que le décret ne le dise pas, le renvoi effectif n'est exigible que si le mourant peut l'effectuer, car à l'impossible nul n'est tenu. Si donc il ne pouvait vraiment l'effectuer *hic et nunc*, on se contenterait de sa promesse expresse.

Mais, en raison des suites funestes qui résultent presque fatalement du fait de ne pas exiger une telle promesse, celle-ci doit être demandée, en règle générale.

Tout au plus pourrait-on faire exception pour le cas, assez rare d'ailleurs, où, certain d'une part de la bonne foi du moribond comme de sa mort imminente et redoutant de troubler son âme par ailleurs bien disposée en l'avertissant sur le point en question, le missionnaire serait en même temps assuré qu'il n'y a aucun scandale à redouter, parce que personne ne pourrait savoir ce qui s'est passé entre lui et le moribond avant son admission au baptême.

En dehors donc du cas susdit et de ceux, redisons-le encore, où, parce que le temps manque ou parce que le moribond n'a plus assez de connaissance pour qu'on puisse acquérir une réelle certitude sur ses dispositions, l'imminence du danger permet d'user d'une probabilité même légère, pourvu qu'elle soit vraie, en faveur d'un mourant, le missionnaire qui laisserait le polygame dans l'ignorance sur l'irrégularité de sa situation, ne semblerait pas pouvoir accorder sa conduite avec les principes généraux de l'administration des sacrements, ni avec les directions données par le St-Office.

Ad III. La 3e question semble revenir à ceci : *Peut-on baptiser absolument ou sous condition un polygame en danger de mort sans qu'il s'en doute, qui a déclaré et déclare encore qu'à la dernière heure il renverra ses femmes et recevra le baptême pour ne pas aller en enfer? A-t-il une vraie attrition ?* — D'abord il ne peut être question ici de baptême *sous condition*, car la validité n'est point en cause, dès lors que le malade *veut* recevoir le baptême qu'il sait être un remède surnaturel du péché. Or, on ne peut recourir au baptême *sous condition* que s'il y a un doute sérieux sur la validité. Si l'on doute seulement des dispositions requises pour la réception licite et fructueuse du sacrement, on doit l'administrer *absolument* si l'on a des raisons suffisantes de l'accorder malgré ce doute, car le sacrement sera certainement valide, bien qu'il y ait peut-être un *obex* qui l'empêchera de produire la grâce.

Il faut dire ensuite, en prenant le cas tel qu'il est posé, que l'attrition du mourant paraît plus que douteuse, tant qu'on lui laisse ignorer son état. Il subordonne, en effet, le renvoi de ses femmes illégitimes et par là-même son repentir au temps où il sera en danger de mort. Or, quelles que soient les raisons qu'ont ceux qui l'entourent de croire que ce danger existe, lui ne le voit aucunement, d'après le cas, et par suite il ne veut pas actuellement se séparer de ses épouses illégitimes ; il n'a donc pas le repentir de son crime de polygamie.

Dans ces conditions, le baptiser sans l'avertir du danger et sans lui faire produire un acte de repentir vrai, en exigeant *hic et nunc* le renvoi de ses femmes ou, si la chose n'est pas possible, la promesse formelle qu'il les renverra dès qu'il le pourra, sans avoir plus commerce avec elles, serait coopérer à un sacrilège manifeste et trahir son devoir de ministre des sacrements.

En pareille circonstance, le missionnaire est donc obligé d'avertir le moribond de son état et de le disposer à recevoir le baptême au mieux des intérêts de son âme qui va paraître devant Dieu.

Q. — Est-il possible de donner l'absolution dans la *forme absolue* à tous les petits enfants, lors de leur admission à la Première Communion privée, et même dans la suite ?

Quel degré de connaissances religieuses serait requis pour cela ?

S'il reste des doutes sur leur capacité, peut-on les absoudre *sous condition* et leur permettre ensuite de faire la communion avec leurs camarades ?

R. — Mais, certainement, il faut donner l'absolution en forme absolue aux petits enfants. Et pourquoi pas ? Il n'y a pas chez eux affection *ad mortale*, du moins telle n'est pas l'hypothèse visée par notre correspondant. Craint-on la nullité de l'absolution pour défaut d'attrition ? Il en faut si peu ! Craint-on l'insuffisance de matière *circa quam*, comme on dit, l'absence de tout péché ? Il en faut si peu encore ! Le plus petit péché véniel parmi les véniels suffit à sauvegarder la validité du sacrement. Quoi alors ?

On semble réclamer de l'instruction religieuse... En quelle dose, s'il vous plaît, et pourquoi ? Il en faut tout juste ce qui est nécessaire pour concevoir l'attrition surnaturelle de ses fautes, et c'est tout. Quelle bizarre manie nous avons d'exagérer des choses que les théologiens s'appliquent pourtant à simplifier jusqu'à la dernière limite ! Et où va-t-on chercher tant d'embarras pour confesser un enfant, sous prétexte qu'il n'a pas de matière certaine à soumettre à l'absolution, comme si le sacrement de Pénitence était une condition nécessaire à la réception de l'Eucharistie ? Si ce petit vous paraît assez innocent pour motiver un semblable doute quant à la validité de l'absolution, par défaut de péchés, que ne le faites-vous communier sans l'absoudre ? Ce serait la vraie solution théologique de la difficulté.

Mais, encore une fois, nous doutons, nous, très fort, que le sacrement de Pénitence soit si difficile à administrer, parce que nous sommes persuadés que vous le subordonnez à des conditions nullement requises, ou en tout cas appréciées beaucoup plus sévèrement que ne le demande la théologie.

Conclusion pratique : ne vous mettez donc pas tant en peine à propos de l'absolution. Pour peu qu'il y ait dans ces petites âmes un rudiment de foi, par exemple de croyance à l'enfer, avec une notion rudimentaire du péché et du regret qu'il faut en avoir, donnez carrément l'absolution en forme ordinaire, comme à tout le monde. Et si d'aventure, ce qui est possible après tout, vous

ne trouvez pas de faute suffisante comme matière sacramentelle, faites un signe de croix, et envoyez ces petits anges à la Communion, pourvu qu'ils soient par ailleurs dans les conditions spécialement requises par le sacrement d'Eucharistie.

Q. — Pœnitentes tenentur denuntiare sacerdotes sollicitantes ad turpia. Porro quæritur utrum hæc obligatio existat quando hi actus, scilicet turpes, exercentur independenter a confessione ? Novi confessarios qui, quum vellent cogere pœnitentes, sub pœna absolutionis denegandæ, ad denuntiandos sacerdotes cum quibus turpia *domi* fecerunt, hoc responsum ab eis receperunt : « Delatores non sumus... Nunquam quemque denuntiavimus... Delatio est proprium regiminis Massonici !... »

Quid sentiendum de hoc responso ? An rectum sit ? Et, quatenus affirmative, quid sentiendum de his confessariis ?

R. — Conditiones quæ determinant obligationem lege ecclesiastica inductam denuntiandi sacerdotem sollicitationis ad turpia reum, lucide explicatas habes apud quemlibet Theologiæ Moralis auctorem, aut Juris Canonici commentatorem. Ab iis igitur exponendis abstinemus. Plura tamen te monitum esse volumus, videlicet :

1º Adest sollicitatio, et ideo denuntiandi obligatio, etiamsi actus turpes exerceantur independenter a confessione, modo *ipsa sollicitatio* fiat, aut saltem inchoetur *cum relatione ad confessionem.*

2º *Omnes* quidem qui delictum certo cognoverint denuntiare tenentur, sed alia est obligatio pro pœnitentibus sollicitatis, alia pro cœteris personis.

a) Pœnitentes sollicitati sub gravi tenentur hanc denuntiationem facere, etsi alius jam denuntiaverit, aut sollicitatio mutua fuerit, aut ipsi pœnitentes consenserint. Tam gravis est illa lex Ecclesiæ ut, ex una parte, pœnitentes incurrant excommunicationem nemini reservatam quando, intra mensem a cognita obligatione, eam sine legitima excusatione negligunt [1] ; ex altera parte, confessarius sub gravi teneatur monere pœnitentes de hac obligatione, quamvis isti in bona fide sint, et denuntiationem recusaturi prævideantur. Excipitur tantum casus mortis, ne pœnitentes in periculum damnationis conjiciantur. Excipiunt pariter quidam theologi casum quo sollicitans jam nullas confessiones audit, quia ex crimine commisso damnum commune non amplius imminet [2].

b) Personis non sollicitatis quæ crimen certo cognoscunt (non tamen sub secreto consilii [3]), eadem gravis obligatio incumbit. At confessarius eas monere non tenetur, aut saltem non tenetur *vi præcepti specialis* Ecclesiæ.

Insuper non incurrunt excommunicationem propter denuntiationem omissam.

3º Ab obligatione ista implenda excusat causa justa et proportionata, scilicet, gravissimum incommodum : agitur enim de lege Ecclesiæ gravissima. Hujusmodi causa erit, præter impossibilitatem adeundi episcopum aut ad eum epistolam scribendi, probabile periculum gravis damni in bonis vitæ, famæ aut fortunæ. Imo quando sollicitatio inducit publicum scandalum aut damnum commune, nihil, ne gravissimum quidem incommodum, a denuntiatione facienda excusat.

Inde patet vanas esse, aut potius injuriosas, responsiones pœnitentium quas refers. Vanæ sunt, nam nullam legitimæ excusationis causam offerunt ; injuriosæ sunt tum erga Ecclesiam quæ legem tulit de denuntiandis sacerdotibus sollicitantibus, tum erga ipsum Christi Evangelium juxta quod, in quibusdam casibus, frater noster Ecclesiæ denuntiandus est ut ejus emendatio obtineri possit. Monendæ sunt igitur hæ personæ aliud esse *denuntiationem*, aliud *delationem. Delator* est qui revelat, non crimen aut delictum, sed factum quod lex non prohibet, aut, si agitur de facto aliqua lege prohibito, ex quo nullum damnum exsurgit pro re pulica ; qui simplicem contraventionem denuntiat, quam extra muneris publici exercitium cognovit ; qui ad forum externum defert causam a foro interno exclusive pendentem ; aut ad tribunal ordinis administrativi, quod ad tribunal ordinis judiciarii pertinet ; qui detegit « quidquid potest animum unius perturbare contra alium, etiamsi sit simpliciter bonum, et tamen apparens malum inquantum displicet ei cui dicitur [1] ; » qui denuntiat extra casus et citra formas quas lex determinat, et agit non ex amore ordinis publici, sed ex invidia, odio, ira, vindicta, ambitione, cupiditate, aut alio ejusdem generis motivo. *Denuntiator* vero ducitur tantum zelo ordinis publici, nec loquitur nisi in casibus a lege determinatis ; servatoque ordine quem præscribit sive lex positiva, sive lex naturalis.

Porro obligationem denuntiandi confessarios sollicitantes fundari in motivis ordinis publici, nempe in necessitate servandi reverentiam Sacramento Pœnitentiæ debitam, et avertendi a Republica Christiana damna gravissima, nemo est qui non sentiat. Ad hanc igitur obligationem implendam confessarii de quibus loqueris, aptis motivis pœnitentes inducere conentur. Quodsi tamen isti omnino renuant, absolvendi non sunt, juxta regulas superius revocatas, et opus est ad aliud tempus remittantur. Interim vero ad Ordinarium, aut ad S. Sedem recurrant confessarii, expositisque omnibus circumstantiis, suppresso autem pœnitentis nomine, opportunum remedium flagitent et exspectent.

Q. — Oppidum in Gallia situm, per majorem anni partem, incolunt plures alienigenæ opifices socialistarum cœtibus adscripti. Horum maxima pars numquam Ecclesiam adeunt ; viri et mulieres, omisso etiam actu civili, in concubinatu vivunt, prolem autem minime baptizant Inter reliquos vero opifices sunt qui ad parochum secreto quandoque accedunt, eique declarant se

[1] Const. *Apostolicæ Sedis*, IV, 4.
[2] Ballerini, *Opus Theologicum*³, v, n. 748. — Cf. Noldin. *De Sacramentis*⁵, n. 393.
[3] S. Alph., *Theol. Mor.*, Tr. 6, n. 698.

[1] S. Thomas, *Sum. Theol.*, 2ª 2ªᵉ, q. 74, art. 1, ad 1.

libenter christianæ pietatis officia implere paratos esse, nisi gravia damna a præcipuis inter sodales sibi inferenda timerent. Hi enim animadvertentes illos interdum Ecclesiam ingredi, minati sunt, si forte in ea agendi ratione perseverarent, se eos a fœdere esse expulsuros et simul ab operibus, quibus vitam commode alunt, esse prohibituros. His valde angitur pius et alacer parochus, qui dum maximo animi ardore vitam christianam pene extinctam iterum excitare nititur, omnibus sedulo perpensis, existimat opifices illos interim gravi metu excusari a legibus Ecclesiæ implendis.

1° An opifices, de quibus in casu, reipsa excusentur ab externis religionis actibus implendis ?

2° Quænam remedia tantæ ruinæ afferri possint?

R. — Ad I. Breviter. Per se incommodum grave excusat ab observatione legis positivæ cujus violatio nihil intrinsece malum exhibet. Ubi ergo agitur de externo opere cultus, qualis est assistentia Missæ diebus dominicis et festivis de præcepto, aperta satis via patet excusationibus quæ ex gravibus assistentiæ incommodis, etiam mere temporalibus, oriuntur. Sed hæc theoretice. In praxi enim raro ita se habet casus ut solo prædicto principio, per se tantum considerato, resolvi valeat. Circumstant enim sæpe sæpius adjuncta quæ, utpote mala intrinsece, illicitum per accidens efficiunt usum solutionis benignæ. Ita ratio scandali, et contemptus religionis, necnon imminens personæ dispensatæ periculum fidei et salutis impediunt quominus ipsa, stante etiam gravi incommodo, beneficio excusationis tuta conscientia utatur.

Non satis apparet in casu proposito quid de adjunctis per accidens judicandum. Unde nulla videtur prudenter posse absoluta forma responsionis enuntiari. Si quid tamen opinandum, probabilior apparet responsio negativa, ea præsertim de causa quia continuata modo habituali, et longo tempore, abstinentia ab operibus cultus christiani, vix caret gravi periculo jacturæ pro fide et moribus opificum, quod est res valde et intrinsece mala, nulla humana temporali consideratione excusanda.

Ad II. Curet diligenter parochus ut quosdam, eosque e fortioribus electos, ad rectam ineundam viam adducat, quorum exemplo postea alii paulatim sese in fide et praxi virtutis roboratos sentiant. Non numero sed pondere membra pusilli gregis fidelium commendabilia exoptet. Cetera divinæ Providentiæ remittantur.

Q. — Quelles doivent être les dimensions du scapulaire des Tertiaires de S. François d'Assise ?

R. — On *tolère* comme dimensions du scapulaire des Tertiaires de Saint-François celles des autres scapulaires, tout en engageant à le faire assez grand pour qu'il couvre les épaules et la poitrine.

Q. — Le Vendredi Saint on m'a amené une bonne vieille afin que je lui fasse remplir le devoir de la communion pascale.

J'ai bien compris que ce n'était pas sans doute tout à fait régulier, quoique je ne connaisse aucune loi s'opposant positivement à cela.

J'ai hésité quelques instants, et puis je lui ai donné la sainte communion avant l'office des Présanctifiés et sans d'autres témoins que sa belle-fille qui l'accompagnait.

J'ai cru bien faire, en raison de la difficulté sérieuse qu'il y aurait eu à faire revenir cette vieille à l'église où elle ne vient qu'à cette occasion (car elle a près de 90 ans et est assez éloignée de l'église) ; et puis, je ne connaissais pas de loi ecclésiastique contraire.

Y en a-t-il quelqu'une ?

Cette personne a-t-elle satisfait à l'obligation de la communion pascale ?

R. — 1° Tous les théologiens, d'accord avec les liturgistes, enseignent que la sainte Eucharistie peut être distribuée tous les jours, excepté dans l'intervalle qui s'écoule depuis le Jeudi Saint après la messe jusqu'au Samedi Saint également après la messe, ou, si la coutume le permet, après le chant du *Gloria in excelsis*. Cet enseignement est basé sur la coutume de l'Eglise romaine et sur les rubriques du Missel qui, en ordonnant de conserver, durant cet intervalle, quelques parcelles pour les infirmes, excluent par là-même les fidèles bien portants.

2° Il n'est pas douteux que cette personne ait satisfait au précepte de la communion annuelle, car elle a agi de bonne foi et n'a point commis de faute. Mais il nous paraît douteux qu'elle ait rempli le précepte de la communion pascale, parce que la sainte communion étant interdite aux fidèles valides du Jeudi Saint au Samedi Saint, cet intervalle semble exclu du temps assigné au devoir pascal.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Novum Testamentum D.N. Jesu Christi, *Græce e codice Vaticano, Latine e Vulgata.* — In-18 de VIII-1140 p.; plié 2 f.; reliure toile, net en plus 0 f. 60; sur papier indien, plié 3 f. 20. Par nombre, remise de 25 % sur exemplaire plié et 13e gratuit[1]. — Paris, Gabalda, 1911.

Le Saint Evangile de N.-S. Jésus-Christ et les Actes des Apôtres. *Nouvelle traduction approuvée avec notes.* — In-16 de XX-492 p., 0 f. 30 net. — Section française de la Société de Saint-Jérôme pour la diffusion des Saints Evangiles ; Lyon, place Bellecour, 6.

I. — En octobre 1910, j'annonçais, dans la couverture jaune, la première partie de cet ouvrage. La seconde vient de paraître, suivie, en Appendice, d'une sorte de Concordance Christologique. L'œu-

[1] On livre séparément : *Sancta Jesu Christi Evangelia et Actus Apostolorum, Græce et Latine ;* plié 1,30 ; reliure toile, net en plus 0,50. — *Epistolæ Apostolorum et Apocalypsis, Græce et Latine ;* mêmes prix. — *Sanctum Jesu Christi Evangelium secundum Matthæum, Græce et Latine,* cartonné 0,40. (Les prix indiqués ici annulent ceux qui avaient été précédemment fixés).

vre est maintenant complète. C'est le moment d'en parler plus longuement, et dans le corps de la revue, aux lecteurs de l'*Ami*.

Je rappelle d'abord, en le complétant, ce que j'ai dit de la physionomie de cette édition gréco-latine du N. T. — Les deux textes se font face en verso et recto, le grec à gauche et le latin à droite ; au bas du premier quelques variantes choisies, plus nombreuses pour les Epîtres, et sous le second les références bibliques. La numérotation des versets est gardée ; mais les chapitres sont en outre divisés d'après leur contenu. Le texte latin est celui de la Vulgate Clémentine. Le texte grec est emprunté, dans l'ensemble, au Codex *Vaticanus*, revu sur la dernière édition phototypique (Milan, Hœpli, 1904 ; cf. *Ami*, 1909, p. 114) ; la fin de l'épître aux Hébreux et les Pastorales sont prises de A *(Alexandrinus)*, qui a fourni pareillement l'Apocalypse, de concert avec Q ou B 2066. B *(Vaticanus)* offre quelques erreurs grossières ; elles ont naturellement été corrigées. De plus, quand les leçons du manuscrit-type s'écartent, par omission ou divergence de sens, de la teneur de la Vulgate, elles sont, au moins en principe, reléguées à la marge inférieure et cèdent leur place dans le texte à d'autres plus en harmonie avec la version officielle : on cite, dans ce cas, à l'appui des lectures substituées, un manuscrit ou l'autre de quelque autorité. L'auteur signale également, pour la Vulgate, quelques-unes des leçons dont la provenance hiéronymienne est niée par Wordsworth et les variantes les mieux appuyées de l'*Amiatinus* et du *Fuldensis*. — Le format est commode, l'exécution typographique d'une netteté satisfaisante. Inutile d'insister sur la modicité du prix ; tous l'auront remarquée. Je ne connais pas de texte gréco-latin plus avantageux à ce point de vue, même parmi les publications protestantes.

D'après cet aperçu, il est facile de saisir ce qui caractérise, pour le fond, la nouvelle édition dans le groupe des productions similaires mises récemment en cours. — Le texte de Nestle est basé sur d'autres principes (cf. *Ami*, 1909, p. 115) et vise à mettre sous les yeux, pour le grec, simultanément la teneur des dernières éditions critiques. — Brandscheid professe, comme notre auteur, un respect souverain pour la Vulgate ; il pousse même ce sentiment plus loin, je crois, dans la pratique. Mais il n'accorde pas le même crédit général au *Vaticanus*, s'abstient de notes critiques marginales et y supplée, en fin de volume, par un *Apparatus* d'une portée très spéciale. — Il y a, ce semble, plus d'affinité de fait entre le texte nouveau et celui d'Hetzenauer (Inspruck, Wagner). Au fond les mêmes principes fondamentaux semblent avoir présidé à leur établissement, là nettement proclamés, ici tenus sous silence provisoire, mais non moins fidèlement observés. Grâce à l'*Appendix critica* de chacun de ses deux volumes, H. est plus riche en variantes ; mais M. B. choisit parfois mieux celles qu'il croit bon de signaler.

Le bon marché de l'édition nouvelle, joint à ses mérites intrinsèques, permet d'augurer pour elle une large diffusion. Sa place est marquée dans les Petits Séminaires, pour l'initiation des futurs lévites à l'étude du grec Néo-Testamentaire. Elle leur mettra en mains un texte correct, appuyé sur de sérieuses autorités, et constitué d'après des règles simples et précises. Il n'est besoin de rien de plus.

Je souhaite également que le volume du Lazariste français remplace Nestle dans les Grands Séminaires où ce dernier est en usage. D'ores et déjà il y peut rendre autant de services. Il suffirait d'ailleurs de quelques améliorations pour lui donner sa pleine utilité et le rendre tout à fait classique.

Théoriquement et de façon absolue, la conception qui a présidé à l'établissement du texte grec est certainement discutable. Un manuscrit, si parfait soit-il, présente toujours, en dehors même des lapsus grossiers, des leçons moins heureuses auxquelles d'autres sont préférables. A le suivre en toute hypothèse, on s'expose à garder des lectures certainement défectueuses. D'autre part, l'appui du texte officiel de la révision Hiéronymienne ne saurait, en bonne critique, constituer le critérium exclusif pour le choix à faire entre les variantes ; et il semble excessif d'ériger en principe qu'on abandonnera le manuscrit-type en tout cas de divergence, positive ou négative, avec la Vulgate. Quelque respect qu'on professe pour l'œuvre de S. Jérôme, on ne peut en méconnaître les imperfections, et d'autre part la mission confiée naguère à l'Ordre de St-Benoît montre bien que la Clémentine ne nous donne pas toujours de façon certaine le texte fixé par le grand exégète. Il est donc des cas où il convient de rester fidèle aux leçons de B et des autres grands onciaux contre les indications du latin. M. B., du reste, l'a si bien compris que, dans l'application, il est loin d'être resté toujours fidèle à son principe. La *Revue Biblique* a cité des exemples (janv. 1911, p. 147) ; on en pourrait indiquer d'autres (v. g. Actes, xv, 8, 40...). L'auteur s'est trouvé pratiquement ramené de force à l'éclectisme. Peut-être eût-il été préférable, dès lors, d'atténuer les déclarations de la Préface, p. VII, et de se rallier, en principe comme en fait, à des règles de critique plus complexes.

Cependant je ne veux pas insister trop sur ce grief. Il convient de voir les choses pratiquement, au point de vue relatif où s'est placé M. B. Il a visé non des techniciens, mais des élèves de Séminaire et des gens du monde. incapables, à ses yeux, de contrôler l'application des règles complexes auxquelles je viens de faire allusion. Dans ces conditions la reproduction d'un manuscrit unique, bien choisi, est un procédé qui peut très bien se soutenir. Mais il eût été sage d'y demeurer fidèle, sauf à noter en marge les leçons appuyées par la Vulgate et celles dont l'autorité critique égalait ou surpassait la lecture offerte par le *Vaticanus*. On pouvait également, à ce point de vue pratique, bien que moins heureusement, prendre la Vulgate comme guide exclusif, mais sous réserve toujours de notes critiques permettant d'apprécier la valeur des leçons présentées dans le texte et, à l'occasion, d'en choisir d'autres pour l'explication exégétique.

Cette absence d'un *apparatus criticus*, suffisant bien qu'élémentaire, est à mes yeux la grande lacune à combler, si l'on veut que l'ouvrage rende aux Grands Séminaires tous les services qu'on en peut attendre. Les Epîtres marquent un progrès à ce point de vue. On ne peut qu'y applaudir, en souhaitant qu'il s'accentue et se généralise. Pas n'est besoin, pour donner ce qui est nécessaire, d'attendre l'édition de Von Soden. L'*Octava major* de Tischendorf et les autres publications critiques fournissent des matériaux suffisants. L'insertion de cet *apparatus* dans les marges constituerait une difficulté typographique sérieuse. Mais pourquoi ne pas le renvoyer en fin de volume ? Pour dire franchement toute ma pensée, ce complément nécessaire du texte prendrait avantageusement la place de la *Christologia*. Cet *Index Titulorum qui in Novo Testamento Jesu Christo Domino nostro adscribuntur* est intéressant, édifiant, mais d'une utilité pratique médiocre. En tout cas, dans un volume comme celui-ci, il constitue un véritable hors-d'œuvre. A l'encontre, un *Apparatus* serait tout à fait en situation dans une édition du texte sacré. Sobre, si l'on veut, mais intelligente, cette

collection de variantes rendrait les plus grands services pour la formation scripturaire de nos jeunes lévites. Elle permettrait de les initier pratiquement aux problèmes que soulève l'établissement du texte. De plus, elle les aiderait à mieux suivre certaines discussions d'exégèse où la critique verbale fournit, à défaut de solution, des indications précieuses.

II. — Pour lutter contre la propagande biblique protestante en Italie et auprès des émigrants de langue italienne, une société s'est formée à Rome, il y a quelque dix ans, sous le patronage de saint Jérôme. Elle a publié, en 1902, une version annotée de l'Evangile et des Actes (in-16 de 504 p. ; Typographie Vaticane ; 0 fr. 20), œuvre de vulgarisation, mais de réelle valeur, due, je crois, à la collaboration de Mgr Clementi, des PP. Semeria et Genocchi, avec révision par le P. Gismondi. En moins de cinq ans, 500.000 exemplaires de ce petit volume ont été tirés et répandus dans la péninsule et en Amérique, par les soins de la pieuse Association. Aussi, le 21 janvier 1907, par bref adressé au cardinal Cassetta, protecteur, Pie X félicitait la Société de son zèle et de l'heureux succès de sa propagande.

Témoins de cette activité et de ses résultats, plusieurs jeunes prêtres français, la plupart, sinon tous, anciens élèves des Universités romaines, résolurent de former en France une filiale de la Société Hiéronymienne. Ils viennent d'offrir au public, à la fin de 1910, l'équivalent français du volume italien. C'est un charmant petit livre, de format commode, broché solidement. La typographie est soignée et de bon goût : titres en gras, encadrement à chaque page. Le texte est distribué logiquement en paragraphes, généralement courts, et en alinéas ; mais la division reçue, en chapitres et versets, reproduite de façon ingénieuse, permet un repérage facile. Trois planches hors texte donnent une carte de la Palestine au temps de N.-S., un schéma des voyages de S. Paul, enfin le plan de Jérusalem (celui du Temple termine la page 489). Le prix est aussi réduit que possible : 30 fr. les cent exemplaires, port en sus. C'est, je crois, en France du moins, le record du bon marché.

On pourrait craindre que la contre-partie de cet avantage ne se trouve dans un déchet sur la valeur intrinsèque de l'œuvre. Il n'en est rien.

La *Préface* est empruntée presque intégralement à l'édition italienne. Elle traite de la physionomie et de la genèse des Evangiles, de leur usage au triple point de vue historique, dogmatique et ascétique. Il y a là des vues justes et opportunes, notamment sur la vraie nature des écrits en question et leur relation avec l'enseignement ecclésiastique.

Les *Notes* sont de deux sortes. Le plus grand nombre reproduisent les judicieuses observations du P. Genocchi. Les autres sont des auteurs eux-mêmes ; elles ont trait fréquemment à l'archéologie et à l'histoire ; un astérisque les signale.

Quant à la *Traduction*, les auteurs l'ont voulue « très serrée, très exacte, et écrite dans un français aussi rapproché de l'usage courant que le permet le respect nécessaire » (p. XII). Ils ont réalisé cet idéal d'une façon suffisante pour qu'on puisse souhaiter la diffusion de leur œuvre, d'autant plus que le succès les incitera sans nul doute à réaliser les améliorations nécessaires.

Ils corrigeront quelques fautes de typographie, par ex. : p. 42, Mat. XII, 6 ; p. 430 note k ; ou encore, dans la carte des Voyages de S. Paul, « Lycaonie » au lieu de « Lyaconie. » Ils pourront ajouter, au besoin par substitution, quelques notes de portée apologétique, par ex. sur l'harmonie des récits distincts de la Conversion de S. Paul. Surtout ils auront à revoir leur traduction, parfois au point de vue de la correction du langage, plus souvent pour assurer la parfaite reproduction du sens scripturaire précis et intégral. Communément ce n'est qu'affaire de nuances, peut-être discutables. Mais parfois la fidélité laisse à désirer davantage, et ce me paraît le cas notamment pour divers passages du Livre des Actes : VIII, 5-25, par exemple, offre une série d'inexactitudes dont l'une ou l'autre notable (6, 7, 12-13, 16). Sans doute un, au moins, de ces faux sens (6) peut s'autoriser du latin, en tenant compte de la ponctuation de l'édition Clémentine ; mais il n'en est pas ainsi de tous. Au reste rien n'avertit le lecteur qu'ici la traduction française abandonne le grec pour s'attacher à la version officielle. — Et cette remarque me conduit à formuler un desideratum d'ordre général. Il eût été bon d'indiquer nettement quelque part quel texte on entendait traduire. En fait la version serre habituellement le grec de Nestle, sauf à revenir de temps à autre au latin, notamment quand la divergence est trop accentuée. On peut discuter la valeur de la méthode au point de vue critique. Mais peut-être s'imposait-elle dans une œuvre de large propagande. Seulement il eût été bon d'en corriger le défaut par des notes régulières signalant ces différences entre le grec courant et la Vulgate (comme on l'a fait par ex. pour Luc, X, 23), ou tout au moins par un système de sigles qui permît de savoir toujours à quel texte rapporter une traduction déterminée.

J'ai insisté sur les perfectionnements à réaliser. C'est dans l'unique désir de les provoquer. Il serait injuste de conclure de mes remarques que cette nouvelle édition française des Evangiles et des Actes est une œuvre partiellement avortée et sans valeur technique. A l'encontre, elle apparaît comme le fruit d'un labeur habituellement attentif et intelligent autant qu'intense. La traduction a son cachet vraiment personnel : et c'est un mérite beaucoup moins banal qu'on serait tenté de le croire. La connaissance approfondie du grec a généralement bien servi les auteurs. S'ils y joignaient la même familiarité avec la littérature sémitique et les traditions de l'exégèse, ils eussent pénétré mieux le fond de la pensée scripturaire. C'est dans ce sens que leurs efforts devront s'orienter lors de la révision future, que le succès de la publication rendra possible et nécessaire.

VACANT-MANGENOT. **Dictionnaire de théologie catholique.** Fasc. XXXIII : *Election-Emser*. — Prix, 5 f. (Les fascicules ne se vendent pas séparément. — Paris, Letouzey et Ané, 1911.

Jésus-Christ étudié et médité. Tome II : *Traité des mystères de Jésus-Christ*, par L. Grimal. — 1 vol. in-8 de 536 p., 5 francs. — Paris, Lethielleux.

Dieu, l'âme immortelle et la religion naturelle, par Mgr Albert Farges. — 1 v. in-12 de 271 pages. — Paris, Berche et Tralin.

Le Concile du Vatican et la Cour de Cassation. Etude théologique sur la divinité de l'Eglise démontrée par son histoire, par M. l'abbé H. Goujon. — 1 vol. in-12 de XXIV-261 p. — Lille, Desclée.

I. — Signalons spécialement, dans ce nouveau fascicule : l'article *Election (acte humain)* du P. Gardeil, qui contient d'intéressantes applications des principes de saint Thomas à la question du probabilisme ; — une forte étude de M. Michel sur le nombre des *Elus;* — une autre de M. Gau-

del sur la méthode d'*Eminence* dans la connaissance de Dieu ; — des articles historiques sur l'*Election* des évêques et des papes, saint *Eloi*, l'*Elévation* de l'Hostie et du Calice, le Concile d'*Elvire ;* — une étude sur *Emmanuel* et la prophétie d'Isaïe ; — enfin un long et important article de M. Valton sur les *Empêchements de mariage*.

Ce fascicule termine le tome IV du *Dictionnaire de théologie catholique ;* l'ouvrage avance lentement, mais le travail est soigné, comme il sied aux monuments imposants et durables.

II. — M. Grimal nous présente aujourd'hui la suite de son ouvrage *Jésus-Christ étudié et médité ;* nous en avons déjà parlé à propos du premier volume (*Ami*, 1910, p. 1052). Nous avons ici un bon traité des Mystères de la vie de Jésus-Christ. Aux exposés théologiques se joignent des considérations pieuses, dont Bossuet est le plus souvent appelé à fournir la substance. L'auteur, qui a visité la Palestine, décrit avec minutie les lieux où Jésus a vécu, et donne par surcroît des cartes, des plans et même des photogravures. L'ouvrage se lit avec intérêt : il peut servir de bon livre de méditation et de lecture spirituelle.

III. — Le nouveau livre de Mgr Albert Farges s'adresse aux jeunes gens, principalement à ceux qui fréquentent l'Université. Frappé de l'insuffisance de l'instruction religieuse dans les milieux soi-disant savants, et convaincu d'autre part que l'indifférence religieuse et le naufrage dans la foi de beaucoup de nos contemporains ont pour cause principale la philosophie amorphe, dissolvante et impuissante qui leur est distribuée par les maîtres officiels, Mgr Farges résume, pour la moyenne des esprits cultivés, les fortes études philosophiques qui ont fondé sa réputation. Il veut aider les jeunes gens à « s'armer pour les luttes intellectuelles non moins que pour les luttes morales de cette vie » ; et il souhaiterait de mettre entre les mains des hommes du monde « un ouvrage court qui leur indiquerait, avec précision et clarté, sans aucun appareil technique, les grandes lignes de la vérité philosophique et religieuse avec ses démonstrations rationnelles ; aux anneaux si solides de cette chaîne d'or et de diamant, leurs esprits s'attacheraient avec une confiance raisonnée et convaincue, alors même que mille détails leur échapperaient ou que mille sophismes, comme des traits d'esprit plus ou moins subtils, essaieraient de battre en brèche leur foi. »

Successivement, l'auteur étudie l'existence, la nature, l'œuvre de Dieu ; l'existence de l'âme, sa simplicité, sa spiritualité, son immortalité ; enfin il établit la nécessité de la religion naturelle sur les solides fondements de la liberté et du devoir.

On le voit, le plan est classique ; les preuves le sont aussi. Mais ce qui est neuf, c'est leur adaptation aux difficultés actuelles ; et par là ce petit volume est d'un prix inestimable. L'inconvénient de présenter au lecteur moderne une étude qui cadre moins avec ses méthodes habituelles de travail et de pensée qu'avec la méthode scolastique, est amplement compensé par le surcroît de lumière que laissera cette belle synthèse si rigoureusement ordonnée, et par l'impression de sécurité qui résulte du souci constant de ne construire sur les principes qu'après en avoir attentivement vérifié la solidité.

IV. — On n'a pas oublié l'arrêt fameux de la Cour de Cassation interdisant l'enseignement de l'histoire religieuse au catéchisme, et les vives polémiques auxquelles il donna lieu. M. l'abbé H. Goujon réunit en un volume les articles qu'il publia dans l'*Univers* à ce propos. Se souvenant que le Concile du Vatican a mis en relief la preuve de la divinité de l'Eglise qui se tire de l'histoire, M. G. fait valoir cette preuve dans une forte étude théologique, mêlée de vigoureuse polémique contre la Cour suprême et les Manuels condamnés. L'auteur a écrit *ab irato*, et s'en justifie dans la Préface. Il s'en explique encore à la fin de son livre (p. 252) : « Les prêtres de paroisse n'ont pas beaucoup de joie dans l'exercice du ministère, surtout dans la région argonnaise, qui d'ailleurs n'est pas plus mauvaise que beaucoup d'autres. Mais n'est-ce pas une vraie jouissance que de dire son fait, quand on n'est qu'un simple curé de campagne, à la secte satanique qui triomphe aujourd'hui, et de ne pas craindre de critiquer fortement une décision du tribunal suprême de France ? Mais quelle joie d'ordre supérieur, que de travailler pour la cause de la sainte Eglise et le salut des petits enfants ! »

Un siècle de l'histoire d'Allemagne. *De Gœthe à Bismarck*, par Louis Cons. — In-12 de XXII-238 p., 3 f. 50. — Paris, Nouv. Librairie nationale.

Le sens de l'histoire, par Max Nordau. Trad. de l'allem. par le Dr S. Jankelevitch. — In-8 de 429 p., 7 f. 50. — Paris, Alcan.

Frœschwiller, Sedan et la Commune racontés par un témoin. *Lettres et souvenirs du général vicomte Aragonnès d'Orcet.* — **Les Femmes poètes de l'Allemagne,** par Lya Berger. — Vol. in-12 de 320 et 270 p., à 3 f. 50. — Paris, Perrin.

I. — Faire tenir en 230 pages tout un siècle de l'histoire d'Allemagne, et quel siècle que celui qui va de Valmy et de Iéna à Sedan ! c'est une entreprise qui inspire dès l'abord quelque inquiétude quand on ouvre le livre de M. Cons.

Il y a réussi pourtant, et excellemment. C'est son premier livre, dit-il dans sa dédidace à M. V. Giraud ; et c'est un coup de maître.

C'est que d'abord, cette histoire du XIXe siècle allemand, si mouvementée, si convulsionnée, apparaît marquée au sceau d'une rare unité. C'est le siècle de l'Unité allemande ; et, si diverses qu'aient été au cours de ce siècle les fortunes de l'Allemagne, la marche de ce pays vers l'unité n'en a pas moins été, au fond, continue et constante. Même les conquêtes et les mutilations que l'Allemagne a subies sous la Révolution et le Ier Empire, ont eu pour effet, non seulement d'exalter le patriotisme et de donner à l'Allemagne conscience de son unité ethnique, mais de favoriser la réalisation de ces aspirations en simplifiant l'incohérent organisme politique qu'elle avait hérité des traités de Westphalie.

Vers ce même idéal d'unité convergent des mouvements intellectuels de natures et de tendances bien diverses cependant : — le romantisme, qui a des affinités volontiers catholiques et qui ressuscite dans les âmes l'idéal du Saint-Empire médiéval ; — et l'agitation universitaire, surtout protestante, qui répand par toute l'Allemagne la philosophie réaliste et la conception juridique d'où sortira la politique bismarckienne. M. Cons fait une très large place à ces mouvements littéraires et philosophiques ; et c'est précisément un des mérites de son livre, d'étudier les faits (très rapidement exposés) à la lumière des grands courants intellectuels et sociaux et de montrer la fécondité des idées dans le domaine des réalités.

Car l'aboutissement de toute cette littérature, de toute cette philosophie, de toute cette historiographie, ce fut Bismarck ; et c'est sur l'ère bis-

marckienne que se clôt ce siècle et que se clôt le livre de M. Cons.

M. Cons a passé quatre ans à étudier l'Allemagne sur place. Il a lu les Allemands chez eux, ce qui est l'unique moyen de bien entendre des gens dont la tournure d'esprit est si divergente d'avec la nôtre ; et surtout il les a écoutés. Sur les questions religieuses, il prend pour guide M. Goyau : il n'en pouvait prendre de meilleur. Ici ou là, des raccourcis trop brefs appelleraient quelques explications ou précisions ; mais c'est l'écueil de tous les raccourcis, et ceux de M. Cons sont en général admirables dans leur rapidité. — P. 183, la Bavière reste seule à administrer séparément ses postes et télégraphes ; il y a déjà des années que les postes wurtembergeoises, réservées en effet lors des arrangements de 1871, se sont laissé englober, engloutir dans les postes impériales.

II. — Max Nordau (pseudonyme) est un type de Juif allemand qui a reçu du ciel et développé les plus riches dons de l'esprit mais pour ne les mettre au service que du génie de démolition et de destruction, ou tout au moins, au service du paradoxe. Ses livres sont des tissus de paradoxes. Et il est vrai que ses paradoxes sont appuyés de tant d'érudition, d'une si extraordinaire floraison d'idées, d'une telle passion de logique, qu'ils vous empoignent étonnamment en vous heurtant, et qu'une fois empoigné on ne se déprend plus et l'on veut voir où ce diable d'homme nous conduira. Il nous conduit à toutes sortes de conclusions singulières ; mais on a beau regimber au terme : la route suivie n'en a pas moins découvert une multitude de points de vue intéressants.

C'est ainsi qu'il n'admet pas la philosophie de l'histoire. L'histoire, pour lui, n'est qu'un chaos. Vouloir y mettre un ordre, des suites, des évolutions, des fins, c'est un apriorisme que rien ne justifie. Tous les grands hommes de l'histoire qui sont célèbres par leur longue prévoyance, n'ont vu, à leur activité, qu'un but, toujours le même : un avantage immédiat pour leur dynastie ou leur pays. S'ils en avaient connu un autre, s'ils avaient pensé travailler pour je ne sais quelle évolution de l'humanité, il nous l'auraient dit. Ils n'en ont rien dit, parce qu'ils n'en ont rien su. S'ils ne l'ont pas su, qui donc l'a su et voulu pour eux ? Ce ne pourrait être que Dieu ! Mais nous n'en sommes plus à croire en Dieu !

« Je crois avoir montré, dit-il, que la représentation d'un but de l'activité historique de l'humanité n'est pas élaborée dans la conscience des hommes qui agissent et qu'un pareil but n'est pas voulu par eux. Si l'on n'en soutient pas moins que cette activité a un sens rationnel et tend vers un but, on doit chercher une autre conscience qui connaît ce but, se le représente et déploie un effort de volonté pour l'atteindre. *Une telle conscience ne pourrait exister qu'en dehors de l'humanité.* Elle devrait avoir son siège dans un esprit qui pense, élabore des représentations, est capable de vouloir et se sert de l'humanité comme le laboureur des bœufs qui traînent sa charrue sans savoir pour quelle raison ni dans quel but. Mais cet esprit pensant et voulant et existant en dehors et au-dessus de l'humanité ne serait autre que Dieu. » (P. 55).

Et voilà un dilemme qui ne nous déplaît pas du tout : ou le chaos, ou la Providence.

Et le pis pour cette pauvre philosophie de l'histoire, c'est qu'elle ne s'est pas aperçue tout d'abord quel problème bien autrement énorme elle soulevait en posant la question du sens des actes de l'humanité. Car, l'humanité n'est qu'une partie de l'univers total : si l'on veut que l'existence de l'humanité ait un sens, celle de l'univers doit en avoir un aussi : quel sera-t-il ? L'apparition et la disparition de l'humanité n'est qu'un petit épisode dans le processus éternel des naissances et des morts des systèmes solaires et des planètes porteuses de vie : conçoit-on que l'épisode d'un processus ait un sens et que le processus lui-même n'en ait pas ? Mais si vous admettez que la vie et les transformations de l'univers ne sont qu'un tumulte chaotique d'énergie éternelle, dépourvu de toute fin et de tout but saisissable, pourquoi tombez-vous dans le ridicule de chercher une fin et un but rationnels à l'existence de l'humanité ? Les religions primitives ont imaginé, pour expliquer les phénomènes cosmiques, quantité de dieux faits à l'image de l'homme : or, c'est la même mythomanie qui aujourd'hui encore « introduit dans l'histoire universelle le concept d'une fin rationnelle, dans le but de soustraire l'esprit à l'effroi de son inintelligibilité. »

Et notre auteur de s'écrier ironiquement : — « Dieu est une réponse à tout, il est la solution de toutes les énigmes, une issue à toutes les difficultés. L'origine de toutes choses ? Dieu ! Le but de toute existence ? La reconnaissance et l'adoration de Dieu ! Le sens de la vie humaine ? Une préparation au service éternel de Dieu ! »

Pour un Lingard qui reconnaît honnêtement que « l'histoire est un tableau des souffrances que quelques hommes ont, par leurs passions, accumulées sur la tête de tous les autres, » vous avez, — et quelle pitié c'est pour un homme comme Max Nordau ! — vous avez dix Bancroft qui s'écrient en levant au ciel des yeux extatiques : « L'histoire est un poème divin que les interpolations humaines ne parviennent pas à fausser, » — ou ce Guillaume de Humboldt qui oracule que « l'historien doit croire à un gouvernement de l'Univers, » — ou Schelling pour qui « l'histoire dans son ensemble est une révélation continue de l'absolu se dévoilant peu à peu, » — ou Bunsen qui marque l'idée fondamentale de sa philosophie de l'histoire dès le titre même de son livre : *Dieu dans l'histoire.* — Quelle pitié ! Foin de tout ce « caquetage vide de sens ! »

On prendrait certainement goût et profit à suivre ainsi Max Nordau dans tous ses paradoxes.

Il en veut au concept de l'histoire-science : toute science fixe des lois ; le caractère des lois, c'est de s'appliquer à l'avenir aussi bien qu'au passé, de se répéter toujours : si l'histoire était une science, elle serait autant la prophétie de l'avenir que la mémoire du passé.

Il en veut à la tradition en histoire : la tradition, c'est trois générations, pas plus : nous ne retenons rien de nos ascendants, au-delà de nos grands-parents ; tout ce qui remonte à plus de trois générations replonge dans les ténèbres. Même les fêtes commémoratives ne commémorent rien du tout : qui sait, en France, ce que rappelle le 14 juillet, ou, en Angleterre, ce qu'on fête le 5 novembre ? On ne sait qu'une chose, c'est que ces jours-là on danse et on boit. Les légendes qui parlent de choses « qui ne sont jamais arrivées et nulle part » se gravent bien autrement dans la mémoire des hommes que les récits de faits authentiques (p. 101) : c'est le mot de Schiller : — « Seules ne vieillissent pas les choses qui ne sont jamais arrivées et nulle part. »

Il en veut aux monographies ; il ne veut plus de noms propres en histoire, pas même de noms de peuples : l'histoire doit être l'histoire, non de tel ou tel homme, mais de *l'homme tout court* : l'homme, l'humanité est une espèce animale comme toutes les autres qui se disputent la possession de la terre ou se la partagent sans se faire une concurrence gênante. Traitons-la donc comme les autres espèces animales. A quel savant viendrait

l'idée de chercher à établir quel jour et dans quel point de telle clairière a eu lieu la bataille entre les armées de la *Formica rufa* et du *Lasius alienus*, ou pendant combien de temps telle reine a vécu dans telle fourmilière, etc. ?

Il en veut à la religion, qui a des racines psychologiques immortelles, qui est née d'un besoin indestructible, mais qui ne répond à ce besoin que par des fables et des lubies.

A quoi n'en veut-il pas ? Et après avoir tout pulvérisé, il conclut que le seul idéal qui subsiste, c'est « l'idéal de bonté et d'amour désintéressé :... diminuer dans la mesure de ses forces la somme de souffrances dans l'humanité » : idéal qui est « encore loin d'être atteint » et dont « longtemps encore nous pouvons nous contenter. » — Tout à l'heure il a rejeté ce postulat qui s'appelle Dieu : sur quoi basera-t-il maintenant son postulat de bonté et d'amour ? C'est que nous aimons la vie, par conséquent il faut la rendre aimable aux autres. Voilà une conclusion qui n'est guère dans les prémisses et que les espèces animales (dont nous sommes) n'en ont guère tirée. Mais il fallait bien trouver une conclusion « humaine » ; il fallait bien faire une fin, encore que l'on ne veuille rien savoir du concept de fin. Que de philosophes outranciers se trouvent ainsi valoir mieux, à la fin, qu'on ne l'eût cru en cours de route !

Ce livre sera médité avec fruit certainement par les professeurs d'histoire et de philosophie et par beaucoup d'autres qui, de ce que nous venons de dire, auront conclu qu'il est fort propre à éveiller la réflexion et à ancrer dans l'esprit les convictions mêmes qu'il croit renverser.

III. — L'éditeur des *Souvenirs* du général d'Orcet (né en 1835, près de Brioude ; † 1900, à Rome, au cours de son pèlerinage jubilaire) s'est proposé « de faire revivre un soldat ». C'est ce soldat lui-même qui se révèle à tous en ces nobles pages ; c'est lui qui tient la plume tout le long, et l'éditeur n'a ajouté que les quelques notes nécessaires pour l'intelligence de ces lettres, qui toutes sont lettres à sa famille, à son père, à sa sœur, à des oncles. Ce sont lettres d'un vaillant chrétien, qui, dans l'enthousiasme du départ du camp de Châlons, le 15 juillet 1870, demandait aux siens une petite prière afin que, « si je dois rester à la bataille, je meure en chrétien et en bon gentilhomme. »

Ces souvenirs de l'année terrible sont toujours les bienvenus du public. Nous leur souhaitons surtout bonne diffusion parmi notre jeunesse. Le capitaine d'Orcet fut fait prisonnier à Sedan (il accompagna, le soir de Sedan, le général Wimpfen, comme parlementaire, au quartier général prussien : il nous fait, en 50 pages poignantes, le récit de l'entrevue avec Moltke et Bismarck). On l'envoya à Stettin, où il resta jusqu'en avril 1871. Ses lettres de Stettin dépeignent le milieu stettinois sous des couleurs sincères : — « La nation prussienne demande à être vue de loin et sans microscope : il ne faut pas s'en approcher de trop près, car ils sont tous au moral comme leurs soldats au physique, qui, sous leurs habits flamboyants, sont malpropres et sentent mauvais. »

Il lit leurs journaux, et cela le met hors de lui-même : — « Les faits (de cruauté) dont ils se vantent eux-mêmes avec naïveté, si ce mot peut s'appliquer à de pareilles horreurs, m'ont causé un sentiment qui m'était inconnu, la haine... Il n'y a qu'un mot qui puisse peindre ce que j'éprouve (à la pensée de la représaille) : *Moi seul en être cause et mourir de plaisir !*... J'ajouterai que tout sentiment noble et généreux leur est non seulement inconnu, mais qu'ils ne peuvent le concevoir ; je vais plus loin : le dévouement, le courage dans l'adversité, tous les sentiments élevés, leur causent souvent cette irritation sauvage, qu'excite chez certains athées l'expression d'une croyance religieuse, et ils se vantent d'être civilisés ! Je crois qu'il en est pour eux de la civilisation comme de la bonté et de la loyauté ; les paysans les plus illettrés de France sont plus civilisés que certains de leurs savants, tant il est vrai que c'est l'éducation, et non l'érudition, qui fait la civilisation...

« Figurez-vous que, pendant le siège de Paris, leurs journaux faisaient des traits d'esprit sur la disette ; les gravures représentaient des femmes maigres voyant leurs enfants mourir de faim dans leurs bras, Jules Favre avalant un chien tout cru, etc. Hop, hop, nous bombardons !... ; d'un autre côté les gens d'esprit du cru nous disaient : — Il paraît qu'il est très à la mode chez vous de manger du rat et du chien : est-ce bon ? Vous devez en avoir mangé, puisque vos duchesses et vos marquises s'en régalent ; si vous voulez, on pourra vous en servir, — et autres gentillesses de même goût et aussi spirituelles ; et encore je ne vous parle là que de saillies des gens du monde, dans le peuple c'était bien autre chose... »

Disons, pour la consolation des honnêtes gens d'Outre-Rhin qui liront d'Orcet, que ces lignes étaient écrites de Stettin, qui est le chef-lieu de la Poméranie, et que la Poméranie ne passe pas précisément pour l'Attique de l'Allemagne. Bismarck dit un jour que tout l'Orient ne valait pas pour lui les os d'un grenadier poméranien : il n'avait pas trouvé de métaphore plus expressive pour marquer la parfaite insignifiance, à ses yeux, de cet Orient où Guillaume II n'avait point encore installé l'influence allemande en puissance protectrice de l'Islam.

Une dizaine de gravures aussi charmantes que pratiques : portraits, sites, plans de batailles, carte pour les opérations de la guerre.

IV. — Le livre de Mme Lya Berger (dont de bonnes pages ont paru dans le *Correspondant*) vaudra surtout comme répertoire biographique et comme anthologie. Il est sans prétention critique ni vues philosophiques ou psychologiques. Il ne vise qu'à nous faire connaître le groupe fort intéressant et nombreux des femmes qui en Allemagne ont cultivé la poésie. Et il y réussit, agréablement.

Deux noms seulement au moyen âge : la célèbre bénédictine de Gandersheim, Rotswitha, † 1000, et Frau Ava, pseudonyme d'une recluse d'un monastère autrichien, † 1127.

Puis, grève de la muse féminine.

Au XVII^e^ siècle, trois noms : Sybilla Schwarz ; Henriette-Louise de Brandebourg (l'épouse du Grand-Electeur) ; Catarina-Regina von Greiffenberg.

Une demi-douzaine de noms au XVIII^e^ siècle ; — puis, au XIX^e^ siècle, efflorescence générale : plus de 60 noms de femmes-poètes, dont plusieurs sont justement populaires bien au-delà des frontières allemandes, Ida de Hahn-Hahn (convertie du protestantisme), Louise Hensel (convertie également), Bettina von Arnim, Carmen Sylva, Annette de Droste-Hülshoff (d'une vieille souche catholique de Westphalie), Betty Paoli, Marie von Ebner-Eschenbach, Emilie Ringseis, etc. Beaucoup de ces notices sont accompagnées de quelques-unes des meilleures pages de la poétesse étudiée ; mais les notices sont vraiment trop brèves, alors qu'il eût été si facile de les faire plus pleines et plus vivantes sans les allonger beaucoup.

QUELQUES NOTES SUR L'HYSTÉRIE

1re Partie : L'hystérie en elle-même

Sommaire

§ 1er. Historique. — De l'antiquité aux temps modernes : Hippocrate et Galien. — Les *vapeurs*. — Lepois et Sydenham. — Charcot

§ 2. Théories. — La théorie physiologique : Paul Sollier. — La théorie psychologique : Pierre Janet.

§ 3. Idée générale. — La névrose et les névroses. — Trouble de la nutrition.

§ 4. Les Stigmates. — Physiologiques : de l'*aura* à l'anesthésie. — Mentaux : 1° Communs aux névroses : ennui, inattention, indifférence, aboulie. — 2° Spéciaux : mensonge (?), suggestibilité, distractivité, instabilité (transferts et équivalences).

§ 5. Les Symptomes. — Idées fixes. — Amnésies. — Troubles du langage. — Troubles moteurs. — Troubles sensitifs. — Troubles des instincts et des fonctions viscérales.

§ 6. L'Attaque. — Prodromes. — 1re, 2e, 3e et 4e périodes.

§ 7. Les Crises diverses. — Somnambulismes. — Fugues. — Double personnalité.

§ 8. Variabilité et Traitement.

S'il est une théorie scientifique dont on ait usé et abusé depuis quelque vingt ans, à propos et hors de propos, c'est bien celle de l'hystérie. Dans quelle partie du domaine des sciences religieuses n'a-t-on pas tenté de l'introduire ? A la dogmatique, on l'a présentée pour la substituer à la possession et à l'obsession diaboliques. Dans les états mystiques, on a prétendu ne voir que de l'hystérie. Le sentiment religieux lui-même, avant les récents travaux de psychologie religieuse et d'histoire des religions, parut à certains positivistes n'être qu'une sorte de faiblesse mentale, un état maladif de l'âme, de l'hystérie encore. C'est pourquoi l'étude de l'hystérie offre un intérêt de premier ordre.

Mais aussi elle présente beaucoup de difficultés. Difficultés venant du sujet en lui-même : l'hystérie est une maladie fort compliquée, aux multiples symptômes aussi bien qu'aux formes multiples. Rendre accessible à nos lecteurs, qui, naturellement, ne font pas leur spécialité de l'étude des maladies nerveuses, la description d'un état aussi complexe, y mettre de l'ordre et de la clarté, constitue inévitablement une périlleuse tentative. — Mais la difficulté naît encore de la multiplicité des théories et des explications que l'on a fournies de l'hystérie ou à propos de l'hystérie. C'est un vrai chaos d'opinions contradictoires, où seule l'exposition historique est capable d'apporter quelque lumière et auquel nous emprunterons le moins possible. Nous nous efforcerons, au contraire, de rester dans le domaine des faits, ne hasardant d'explications que dans la mesure la plus indispensable.

Après un bref coup d'œil sur les idées que l'on s'est faites de l'hystérie aux différentes époques de l'histoire, nous étudierons la maladie telle qu'elle se présente à nous actuellement dans ses différents symptômes.

§ 1er. — *Historique*

L'histoire de l'hystérie dans la science médicale est aussi instructive que complexe. Il y a très peu de temps que l'on possède de ce mal une idée un peu précise, bien que l'on soit, encore aujourd'hui, fort loin de le connaître parfaitement.

Son nom même (du grec ἡ ὑστέρα=*uterus)* nous indique suffisamment que les anciens en avaient une certaine notion, et nous révèle en même temps la singulière confusion qu'ils commettaient et que les médecins modernes ont commise après eux jusqu'au siècle dernier. Ils la comprenaient parmi les affections nommées τὰ ὑστερικά (sous-entendu πάθη) et s'en formaient une idée extraordinairement matérialisée. Dans les conceptions anatomiques et pathologiques des vieux physiologues ioniens, comme Démocrite, de Platon, en particulier dans le *Timée*, d'Hippocrate lui-même, ou du moins des Hippocratiques, même des médecins de l'école d'Alexandrie, comme Arétée, enfin de Celse qui résuma assez bien la médecine et la chirurgie des partisans d'Hippocrate et des Alexandrins, l'hystérie est non seulement localisée dans l'organe qui lui donne son nom, mais celui-ci est considéré comme un véritable animal vivant qui par ses promenades à travers le corps de la malade produit des troubles caractéristiques.

Galien n'étudiait plus, comme Celse, la médecine dans les livres, mais sur les corps vivants et ses dissections de magots l'avaient vite convaincu de l'inexistence d'un animal de cette sorte. Mais il n'en localise pas moins le mal au même organe, et ses compilateurs des siècles suivants, comme Aétius, le suivent dans cette voie. Ils incriminent une altération du sang ou des sécrétions, ou encore la formation de vapeurs malignes qui de là se répandent dans tout l'organisme. Avec le Galénisme, ces théories ont traversé tout le moyen âge. Au début du XVIe siècle, quand les études médicales commencèrent à renaître d'après de nouvelles méthodes, Fernel, « le Galien moderne », les défendait encore, et l'on sait que non seulement le grand public, mais encore nombre de médecins, et des médecins réputés, s'en tinrent à ces idées jusqu'à ces dernières années. Dans la littérature des XVIIe et XVIIIe siècles, les *vapeurs* du galénisme ne tinrent guère moins de place que les *esprits* cartésiens. Des médecins de la valeur de Cullen, Pinel lui-même et bien d'autres, ne sortirent jamais de la vieille ornière. Ce sont toujours, à leurs yeux, les troubles du même organe qui réagissent sur l'ensemble du système nerveux.

Cette opinion, encore si répandue aujourd'hui et si fausse, d'après laquelle la cause profonde du mal réside dans des appétits déréglés, une surexcitation maladive et souvent coupable, au fond

généralement des désordres moraux, était, jusqu'à une époque récente, celle de l'immense majorité des « hommes de l'art. » On ne prononçait pas sans quelque mépris, nuancé d'un peu de dégoût, la qualification d'hystérique, et l'on n'avait guère pitié de souffrances que l'on jugeait méritées.

D'ailleurs il y avait certaines formes plus accusées, dans lesquelles les attaques produisaient une répulsion encore plus vive. Ce sont celles que l'on englobait, avec l'épilepsie, sous le nom de *morbus divinus*. Les vieux médecins de l'Egypte et de la Chaldée y voyaient déjà la présence d'un esprit mauvais, contre lequel ils employaient toutes les ressources de leur savante magie. On a fréquemment confondu, dans la suite, ces états si bien faits pour terrifier les spectateurs, avec la possession véritable, et c'est des malheureux qui qui en étaient atteints qu'un médecin anglais du XVIIe siècle, Thomas Willis, disait qu'ils étaient regardés *ut semi damnati instar*. Pour ceux-là dont les souffrances étaient cependant plus terribles, on avait moins de pitié encore, et l'on pensait que cette anticipation de l'enfer était la juste peine que leur infligeait dès ici-bas la justice divine.

C'est très tardivement que l'on a renoncé à la théorie utérine de l'hystérie. On a d'abord placé le siège de la maladie dans divers autres organes, l'estomac, les poumons, la veine porte, le cœur, la moelle épinière. Puis on en est venu à incriminer simplement une humeur âcre et bilieuse mêlée au sang ou répandue dans le cerveau, ou encore le mauvais état des fameux esprits animaux, ou même seulement une viciation des nerfs. Deux étapes considérables ont été marquées au XVIIe siècle, au moins dans les théories, par Lepois et Sydenham.

Charles Lepois (Carolus Piso), médecin de Pont-à-Mousson (1618), dont Boerhave a édité le *Liber singularis*, a fait preuve d'un talent d'observation extrêmement remarquable. Il s'est efforcé de prouver que l'hystérie résulte d'un état morbide du cerveau et par là a résolu la question si fréquemment agitée encore après lui, de savoir si les hommes sont aussi bien que les femmes sujets à cette maladie. Le siège des désordres divers de l'hystérie résidant dans le cerveau, il n'y a pas de raisons pour que les hommes soient garantis contre elle, et l'expérience clinique prouve qu'ils ne sont pas épargnés. Lepois avait même cherché, dans des autopsies de cadavres, à découvrir ces lésions de la substance nerveuse dans l'encéphale. Ses idées furent très longtemps à triompher et les contemporains n'en virent pas l'intérêt.

Un deuxième pas décisif fut l'œuvre du célèbre médecin anglais Sydendam (1681), l'inventeur du laudanum. Il a vu que l'hystérie se rapprochait extrêmement de certaines maladies mentales comme l'hypocondrie et a montré les liens qui les réunissent. Pendant le XVIIIe siècle, ces idées n'ont fait que se répandre lentement, sans obtenir la place qu'elles méritaient.

Au XIXe, l'hystérie sembla d'abord un mal si complexe, si variable, si multiforme, ou bien qu'on lui attribuait des manifestations très distinctes d'elle et qu'on finit par voir de l'hystérie un peu partout, dès que se rencontrait le moindre désordre pyschique, ou par contre que l'on n'y attachait plus d'importance : troubles nerveux où le médecin n'a rien à voir, ou si peu ! Il fallut les travaux de Charcot pour modifier totalement l'opinion des spécialistes. Dans l'important *Traité de Pathologie mentale* de Gilbert Ballet, l'œuvre de Charcot à cet égard est ainsi résumée :

« 1° L'hystérie est une entité morbide nettement déterminée qui, tout en présentant des formes, des variétés multiples, conserve des caractères spéciaux qui la différencient nettement de l'épilepsie, d'où il suit que le terme hystéro-épilepsie est mauvais et ne doit pas être employé.

« 2° L'hystérie présente des stigmates physiques et psychiques toujours les mêmes qui seuls permettent d'établir et de formuler le diagnostic.

« 3° L'hystérie s'allie fréquemment aux autres formes neuropathologiques, mais dans ce cas, il s'agit simplement d'une combinaison, d'un alliage ; les deux maladies évoluent côte à côte et ne se confondent pas [1]. »

C'est de Charcot et de l'Ecole de la Salpêtrière que date proprement l'étude scientifique de l'hystérie. Leur influence est encore souveraine sur les théories actuelles.

§ 2. — *Théories*

Tout le monde admet aujourd'hui, ainsi que Briquet l'a démontré dans son *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie*, en 1859, que cette maladie est une névrose, c'est-à-dire, comme nous le verrons plus loin, une affection du système nerveux central. Mais s'il s'agit d'expliquer en quoi consiste le trouble fondamental de cette névrose, et par conséquent d'en entreprendre le traitement méthodique, l'entente cesse aussitôt. Deux théories principales se trouvent en présence, appuyées l'une et l'autre sur de nombreuses observations et sur des travaux originaux et consciencieux, soutenues par des savants de premier ordre. Nous ne parlons que des théories élevées à la hauteur de véritables systèmes, et non des vues plus ou moins originales émises, en passant, dans les ouvrages moins spéciaux [2]. Ces deux systèmes antagonistes sont représentés, d'une part, par les

[1] H. Colin, dans Gilbert Ballet, *Traité de Pathologie mentale*, gr. in-8°, Paris 1903, p. 818.

[2] Telle cette vue très neuve, et qui n'est peut-être pas dépourvue d'avenir, émise récemment par le Dr Fiessinger, dans son excellent ouvrage : *Erreurs sociales et maladies morales*, in-18, Perrin, 1908. Pour cet auteur, l'hystérie au lieu d'être une tare nerveuse, est au contraire un trop plein d'énergie, une richesse et une surabondance qui ne trouvent pas à s'employer et forment une réserve précieuse pour la descendance. Il aurait réuni de nombreux documents pour montrer que très souvent les hommes supérieurs ont eu pour mères de pauvres hystériques.

théories *physiologiques* de l'hystérie, de l'autre par les théories *psychologiques*.

A vrai dire, les théories physiologiques, c'est-à-dire celles qui font dériver l'hystérie d'un trouble dans le fonctionnement des organes, sont les plus anciennes, puisque toutes celles que nous avons rencontrées dans l'historique devraient se ranger parmi elles. Mais elles ont été récemment renouvelées, et cela pour s'opposer aux théories psychologiques qui venaient de faire leur apparition avec éclat.

Celles-ci sont représentées à l'heure actuelle par le Dr Pierre Janet, professeur de psychologie au Collège de France depuis 1902 et directeur du laboratoire de psychologie de la Salpêtrière. Il est à la tête de cette école de psychologues qui, partant du mot de Charcot : « L'hystérie est une maladie psychique par excellence, » ont étudié cette névrose surtout au point de vue du fonctionnement des différentes facultés de l'âme. Avant Pierre Janet, Mœbius et Strümpell avaient déjà défini l'hystérie une *maladie par représentation*. Voici ce qu'ils entendaient par là. Pour faire un mouvement quelconque, il faut d'abord se représenter mentalement ce mouvement, ou, pourvu que l'on prenne cette expression dans un sens large, en avoir l'idée. Cela, tout le monde l'admet; c'est l'évidence même. Or, si l'on suppose que cette représentation soit impossible, le mouvement se trouvera paralysé. Ce sera une paralysie hystérique. A l'inverse, je puis, par exemple à la suite d'une blessure que je crois grave, me représenter mon bras paralysé ; par suite mon bras n'accomplira aucun mouvement ; ce sera encore une paralysie hystérique. L'une et l'autre sont produites par représentation, mais l'une par défaut et l'autre par excès. Pierre Janet a montré lui-même l'insuffisance de cette théorie : bien des accidents hystériques ne sont en rapport avec aucune idée ni aucune imagination, l'attaque ou l'accès d'hystérie est extrêmement complexe et fréquemment ignoré du sujet ; les accidents moraux et les stigmates échappent complètement à cette explication [1]. C'est Pierre Janet aussi qui a montré la faiblesse des conceptions de Bernheim qui paraissaient si séduisantes et si simples. « Tout phénomène hystérique, disait Bernheim, n'est qu'un phénomène de suggestion déterminé par l'idée que le sujet a de son accident ou par les idées que le médecin lui met en tête à propos de son accident : l'hystérique réalise ses accidents comme elle les conçoit. » On reconnaît là une pure application particulière de cette fameuse suggestion accommodée à tant de sauces sous l'influence de Bernheim et de l'école de Nancy. Comme exemple, on cite ce malade qui déclare : « J'ai eu l'idée que ma jambe était écrasée » et devient paralysé de la jambe. Mais, objecte P. Janet, les hystériques ont très rarement la notion précise de leurs accidents et ceux-ci dépassent de beaucoup les idées qu'ils en peuvent avoir [1].

A ces théories caduques, P. Janet oppose la sienne propre, qu'il a résumée, dans son dernier ouvrage, en ces termes : l'hystérie est une maladie de la personnalité caractérisée par le rétrécissement de la conscience personnelle et par la tendance à la dissociation des fonctions. Expliquons brièvement. A un instant quelconque de la vie, fût ce dans le sommeil, nous éprouvons simultanément une multitude d'impressions. Tout en écrivant ou en lisant, nous entendons des bruits autour de nous, nous percevons les odeurs, nous sentons la chaleur ou le froid, nous imaginons, nous sommes émus, nous réfléchissons, etc. Avec ses enthousiasmes ou ses désespoirs exagérés et éphémères, ses impulsions, ses caprices, ou encore lorsqu'il ouvre les yeux sans voir, qu'il éprouve des sensations élémentaires et ne sent plus la douleur, l'hystérique au contraire est réduit à quelques impressions dont l'intensité s'accroît d'autant. Le « champ de sa conscience » est réduit. De même lorsque l'hystérique tombe dans le mutisme, qu'il ne parvient pas à parler, cependant que quelques instants après, endormi et en rêve par exemple, il retrouve la parole, on constate que les fonctions se dissocient, se désagrègent. « On se trouve en présence d'une poussière d'idées, d'habitudes, d'instincts, à la place des constructions complètes tombées en ruines. »

C'est contre cette conception de l'hystérie que s'est élevé le Dr Paul Sollier, le représentant des *théories physiologiques* [2]. A vrai dire, il avait, cela faisant, son idée de derrière la tête, qu'il nous a livrée lui-même depuis. Dans M. P. Janet, c'est « la persistance du vieux dualisme spiritualiste » qu'il a voulu combattre ! [3] Il est ainsi le porte-parole du matérialisme médical, et il le représente avec une véhémence digne d'une meilleure cause. Pour lui, l'hystérie est un sommeil maladif, un sommeil éveillé qui empêche le sommeil naturel de se produire. A la lettre, l'hystérique est simplement un malade qui rêve tout éveillé. Ce sommeil maladif peut n'envahir qu'une partie du cerveau, alors il n'y aura que certaines fonctions d'atteintes ; mais, en tout cas, il y a toujours dans le cerveau des hystériques une région engourdie, où les sensations n'ont plus d'écho, et qui est le siège réel du mal.

Théorie qui n'est point dépourvue d'originalité, mais aussi insuffisante que les autres. Elle laisse trop de faits sans explication, tout comme la théorie qu'elle combat. Conclusion : la question n'est pas mûre encore. On ne saurait donner jus-

[1] P. Janet, *L'état mental des hystériques*, 2 vol. in-12, Paris 1894, t. II : *Les accidents mentaux*, p. 263.

[1] P. Janet, *Les névroses*, in-12, Paris 1909, p. 333-335. — On voit par là ce que vaut la bruyante théorie des guérisons par suggestion dont on a fait tant d'applications déplacées.

[2] P. Sollier, *Genèse et nature de l'hystérie*, 2 vol. in-8°, Paris, 1897.

[3] P. Sollier, *L'hystérie et son traitement*, in-12, Paris, 1901, p. 11.

qu'ici une théorie de l'hystérie. Une seule chose est possible : s'en former une idée générale, en étudier les différents symptômes, permanents ou passagers.

§ 3. — *Idée générale*

L'hystérie est une *névrose*. Qu'est-ce donc qu'une névrose? Si nous disons qu'on ne s'entend pas non plus sur la définition des névroses, on nous accusera avec justice de définir l'obscurité par la nuit, *obscurum per obscurius*. Pourtant cette notion fera déjà un peu de clarté. Procédons historiquement.

Sous ce nom de névrose qui ne date que du XVIII^e^ siècle, on a groupé d'abord « les affections vaporeuses des deux sexes, ou maladies nerveuses, vulgairement appelées maux de nerfs. » On les distinguait surtout à ce qu'elles étaient « extraordinaires, inexplicables, incompréhensibles » à la médecine d'alors. On amoncelait ainsi un groupe disparate autant qu'il était possible de l'être, des maladies les plus variées, depuis le tétanos et l'hydrophobie jusqu'aux délires passagers produits par certains empoisonnements ou même par les passions à leur paroxysme. Mais à mesure que la science marche, le nombre des névroses diminue. Dans le travail qui fait date d'Axenfeld (1863), il n'y en a plus que six. On semble actuellement n'en plus vouloir admettre que deux : la neurasthénie et l'hystérie, « à supposer encore que leur disjonction soit parfaitement légitime, » dit G. Ballet [1]. D'une façon générale et « approchée » pour ainsi dire, on définit les névroses : certaines affections, certains désordres du système nerveux, sans lésion organique appréciable. Ce sont des troubles très vraisemblablement physiologiques plutôt qu'anatomiques, c'est-à-dire qu'ils résident dans un mauvais fonctionnement du système nerveux et non dans une altération de son tissu. On est même assez porté à les rattacher à des troubles de la nutrition générale ou du moins de la nutrition des cellules nerveuses. Mais s'il s'agit de préciser un peu plus, il est impossible de s'entendre et l'on ne rencontre plus que des opinions personnelles la plupart du temps inconciliables. Pierre Janet, l'un de ceux qui ont, dans ces derniers temps, poussé le plus loin l'étude des névroses, propose d'y voir un arrêt dans le développement normal. Le système nerveux central, le cerveau, dit-il en substance, se développe sans cesse parce qu'il a toujours des actes nouveaux à accomplir. Jusqu'au dernier jour de la vie, il se forme lui-même continuellement et continue l'évolution commencée dès l'embryon. Les névroses portent précisément sur cette évolution dont elles constituent un arrêt partiel. Le malade garde par exemple les manières, les idées, le caractère qu'il avait à sept ans, à dix-huit ans. C'est pourquoi les périodes de la vie où se produisent les transformations les plus importantes, les âges où l'organisme se modifie, sont aussi ceux où apparaissent le plus fréquemment les névroses.

Cette idée générale suffira à mettre quelque unité dans l'étude des symptômes si nombreux et si variés de l'hystérie. Les uns sont passagers, les autres sont permanents. Les uns et les autres ont toujours frappé les observateurs par leur complexité : « Ce n'est pas une maladie, disaient les premiers auteurs qui décrivirent les hystériques, c'est une cohorte, une Iliade de maux. » Pour Sydenham, l'hystérie était un Protée insaisissable. C'est pour établir sur un terrain un peu plus ferme l'étude du mal que l'on s'est toujours efforcé de distinguer quelque symptôme fondamental et permanent, facilement reconnaissable et particulièrement caractéristique. C'est à cette sorte de symptômes que Charcot a donné le nom de *stigmates*.

§ 4. — *Les stigmates*

Il ne faut concevoir par là rien de semblable aux phénomènes mystiques auxquels nous sommes habitués à donner ce nom. C'est d'une chose tout à fait différente qu'il s'agit, et le mot ne veut signifier que le signe ou la marque indélébile imprimée par l'hystérie. A vrai dire, à toutes les époques, et bien avant Charcot, on s'est appliqué à distinguer le stigmate fondamental de cette névrose et il a sans cesse varié, au gré des théories dominantes. L'attaque avec convulsion a d'abord joué le rôle de stigmate. Plus tard, pendant toute la première moitié du XIX^e^ siècle, ce fut la fameuse boule hystérique, l'*aura*, sensation d'étouffement qui semble remonter en boule de l'abdomen à la gorge et que nous retrouverons à propos de l'attaque. Charcot a vu le stigmate proprement dit dans l'insensibilité à la douleur de certaines régions du corps. Souvent, en effet, dans les troubles hystériques, on observe l'insensibilité, l'anesthésie de régions variées et plus ou moins étendues. On supposa d'abord que ces plaques anesthésiées devaient posséder un tracé fixe et qu'il suffirait de les déterminer avec précision une fois pour toutes. En un mot, on a cherché à en tracer la carte topographique. On arrivait ainsi à une image-type sur laquelle étaient tracées douze paires de zones anesthésiées, symétriques deux à deux. Les principaux de ces stigmates se rencontrent au sommet, sur les côtés et à la base de la poitrine, entre les épaules, au milieu du dos. A tous ces endroits, on constatait que l'hystérique avait perdu toute sensibilité et les médecins aimaient à rappeler à ce propos la façon dont la justice du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle recherchait les sorcières qui pour Charcot, Bourneville et leur école, étaient de pures hystériques. « Un chirurgien, dit Pierre Janet, examinait le corps du patient de tous côtés, en interrogeait la sensibilité avec une aiguille acérée, afin d'y découvrir la « griffe du diable », cette plaque d'insensibité qui était « une marque assurée de sorcellerie ». On examinait tous les recoins, car le diable a l'habitude de se

[1] *Traité*, p. 815.

dissimuler dans les endroits les plus cachés, et en somme on faisait l'examen de la sensibilité des muqueuses comme celle de la peau. Cette même recherche, ajoute l'auteur, recommencée un peu plus scientifiquement et dans une autre intention, a permis de constater que, dans bien des cas, des anesthésies accompagnaient un assez grand nombre d'accidents hystériques [1]. »

Un grand nombre, mais non pas tous. En fait, les stigmates de Charcot sont loin d'avoir la valeur absolue qu'on leur attribua un instant. Ils ne sont pas permanents. Souvent ils disparaissent après les attaques; parfois ils manquent plus ou moins complètement; mais surtout on peut les créer de toutes pièces. Ils sont intimement liés à la sensibilité générale et, celle-ci étant très mobile et très impressionnable, il se pourra que l'anesthésie disparaisse simplement parce qu'on la cherche, ou, par contre, qu'elle apparaisse uniquement parce qu'on en parle et qu'en interrogeant le sujet on la lui suggère.

Actuellement, on accorde beaucoup moins d'importance à ces formes fixes d'anesthésie et, sous l'impulsion de Pierre Janet, on s'attache plutôt à discerner ce qu'il a appelé les *stigmates mentaux* [2].

L'hystérie est d'abord une névrose, et suppose donc avant tout un système nerveux central affaibli. Par suite elle inclut des états d'âme morbides communs à toutes les névroses. Le même auteur, qui a fait une étude spéciale de ces troubles, les nomme pour cette raison des *stigmates communs* [3]. En plus l'hystérie y ajoute ses troubles propres, ses stigmates particuliers.

Les stigmates communs aux névroses se répercutent sur le caractère tout entier. Une sorte de faiblesse, de mécontentement de soi, un sentiment d'impuissance générale, l'impression que leurs actions, leurs idées et leurs sentiments sont pour ainsi dire incomplets et inefficaces (sentiment d'incomplétude), jettent les névrosés dans un *ennui* aussi profond que vague. Pour sortir de cette dépression, ils cherchent un appui dans l'énergie d'autrui; ils ont besoin sans cesse d'être remontés par des conseils, des éloges, du dévouement, de l'affection. Pour forcer la pitié, ils deviennent gémisseurs à l'excès. D'autres s'adressent tout simplement aux excitants physiques : ils s'agitent, crient, marchent, se surchargent d'une besogne qu'ils gâchent, se multiplient dans une activité factice, quand ils ne se contentent pas de recourir à l'alcool. Parallèlement se développe en eux l'*incapacité d'attention*, que sur les apparences on se contente fréquemment de qualifier de paresse d'esprit et de rêverie. Loin d'être volontaire, cet état consiste dans une impossibilité de fixer l'esprit et dans un abaissement de la mémoire, qui se rencontre dans l'hystérie comme dans les autres névroses. Dans ce cas, comme dans les autres maladies de la mémoire, les souvenirs anciens sont bien conservés, mais il est impossible de garder le souvenir des événements et faits récents. L'étude devient ainsi impossible et l'on accuse quelquefois de paresse des jeunes gens qui ne sont que des malades de l'attention. A ces troubles des facultés intellectuelles correspondent des altérations de la sensibilité assez analogues, qui peuvent se résumer dans une sorte d'*indifférence* au présent et de *reproduction*, mais en les exagérant en dehors de toute logique, des émotions antérieures. Enfin, la volonté est aussi atteinte : hésitations infinies pour prendre une décision, lenteur inimaginable à accomplir l'acte décidé. Il faut à certains des heures pour se lever, pour s'habiller, et des jours pour écrire une lettre. Avec cela, une fatigue considérable pour le moindre effort. Ils tombent sans cesse exténués pour n'avoir rien fait. Toujours en retard en tout, dégoûtés de tout avant d'avoir commencé, incapables même de se défendre ou de lutter, les victimes de l'*aboulie* sont d'avance des vaincus et des souffre-douleur [1].

[1] P. Janet, *Les névroses*, p. 293. — Les lecteurs de l'*Ami* connaissent les atrocités où aboutissaient les juges de ce temps par une « Causerie sur les Revues » de 1908. Mais il est impossible d'admettre la thèse de ces médecins sous sa forme absolue. Qu'il y ait eu des hystériques, beaucoup d'hystériques parmi les sorcières, soit; qu'il n'y ait eu que des hystériques, assurément non.

[2] P. Janet, *L'État mental des hystériques*, t. I, *Les stigmates mentaux*.

[3] P. Janet, *Les obsessions et la Psychasténie*, 2 vol. in-8, Alcan, 1903.

[1] Il est très important de distinguer nettement ces états anormaux chez les enfants. L'écolier hystérique n'est pas rare. « D'une constitution généralement délicate, d'une mine éveillée, le regard curieux et fureteur, d'une figure mobile, où se peignent et se succèdent les impressions les plus variées : voilà sous quel aspect ces enfants se présentent en général à notre observation. Et de fait, les parents déclarent qu'ils sont intelligents et curieux, qu'ils posent beaucoup de questions. Ils seraient, disent-ils, les premiers de l'école, si ces qualités n'étaient pas légèrement compensées par de grands défauts. Ils apprennent facilement, mais ils oublient aussi vite, parce qu'ils sont très étourdis et qu'il est difficile de fixer leur attention.

« Ils se font remarquer par l'inconstance de leur humeur, leur irritabilité et leur versatilité. Ils rient et pleurent sans motif appréciable et à quelques secondes d'intervalle. Leurs désirs sont violents, ils se mettent en colère, frappent du pied, ou parfois se roulent sur le plancher quand on ne les satisfait pas tout de suite. L'amour-propre hystérique les pousse à se distinguer de leurs camarades par des particularités quelconques. Les petites filles sont d'une coquetterie extraordinaire pour leur âge ; les petits garçons ont une tendance marquée au féminisme : ils jouent à la poupée et ne manifestent qu'un dégoût presque insurmontable pour les jeux plus bruyants de leurs camarades. » (Kaler, cité dans Philippe et Paul-Boncour, *Les anomalies mentales chez les écoliers*, Paris, 1905, p. 81). Les auteurs ajoutent : « L'enfant hystérique « joue d'instinct la comédie » (J. Simon); il va tout naturellement au mensonge et à la dissimulation, tantôt, comme le remarque Bernheim, à cause de sa grande suggestibilité ; tantôt à cause des perturbations de son organisme qui déforment sa mentalité. Nous retrouvons décrit ce besoin de paraître et de tromper, dans la plupart des auteurs. . Ce sont ces mêmes enfants qui, dans les narrations qu'ils ont à faire en classe, choisissent de préférence les sujets où ils pourront eux-mêmes se mettre en scène, se donner le beau rôle à jouer, se représenter comme des chefs ou comme des héros... D'autre part, ils subissent facilement les impressions extérieures et se laissent souvent suggestionner par leur entourage scolaire. Le petit hystérique est grand imitateur des actions bonnes ou mauvaises qu'il voit faire auprès de lui ; au contact des écoliers vicieux il subit donc leur

Tels sont les traits généraux que l'hystérie partage avec les autres névroses. Mais, nous l'avons dit, elle a ses stigmates mentaux particuliers.

L'un des premiers que l'on ait distingués, c'est le besoin de *mensonge*, de perpétuelle simulation. On a souvent reproduit cette description de Tardieu : « Un trait commun les caractérise, c'est la simulation instinctive, le besoin invétéré et incessant de mentir sans cesse, sans objet, uniquement pour mentir, cela non seulement en paroles, mais encore en actions, par une sorte de mise en scène où l'imagination joue le principal rôle, enfante les péripéties les plus inconcevables et se porte quelquefois aux extrémités les plus funestes. » M. Pierre Janet cite lui-même l'exemple d'une pauvre femme de trente-cinq ans, tourmentée depuis l'âge de seize ans par un besoin extravagant de mensonge et surtout de mensonge par lettres. Son plus grand bonheur consiste à imaginer des correspondances dans lesquelles elle fait croire à un individu quelconque qu'il a inspiré une passion subite au cours d'une promenade. Et la malade continue la correspondance pendant des mois et des années... Ce besoin de mensonge va beaucoup plus loin qu'on ne saurait l'imaginer, et plus d'une fois le roman se termine en cour d'assises. L'affaire La Roncière Le Noury a été rappelée bien souvent à ce propos [1].

D'autres affaires fameuses et plus rapprochées de nous encore sont venues servir d'illustrations nouvelles à la théorie du mensonge hystérique dans tous ses raffinements et toute son inconscience [2].

Pourtant, si répandu que soit le mensonge hystérique, il n'affecte pas nécessairement tous les hystériques et l'on peut se refuser à y voir proprement un stigmate de l'hystérie. D'autant plus que dans d'autres troubles mentaux on retrouve le mensonge maladif, analogue à celui de l'hystérie, cet état qui fait dire de certaines gens qu'ils ne peuvent pas ouvrir la bouche sans proférer un mensonge. Pour ces diverses raisons, on s'est finalement refusé à faire du mensonge un stigmate proprement dit de l'hystérie, et on le rattache plutôt aux accidents du délire que nous décrirons plus loin.

La *suggestibilité*, par contre, paraît être à Pierre Janet le grand symptôme mental, le stigmate essentiel de l'hystérie. Voici en quoi elle consiste. Dans l'ordre normal, suggérer une idée, c'est, par le langage ou autrement, la faire pénétrer dans la pensée d'autrui, où elle jouera le même rôle que si elle y était née spontanément. Chez les hystériques, la suggestion a ceci de particulier que l'idée qui leur est suggérée se transforme rapidement en quelque chose de plus complexe, en perceptions, sentiments ou actes. Le sujet pense-t-il à la marche, il fait aussitôt acte de marcher ; a-t il l'idée d'une paralysie de la jambe, aussitôt sa jambe prend une raideur permanente analogue à la paralysie. On lui suggère que tel objet absent se trouve devant lui : il le voit, le touche, le décrit ; on lui suggère que tel objet présent est disparu : il se conduit comme si la disparition était réelle [1]. Ces suggestions peuvent se transmettre par le sens musculaire : l'attitude imposée au sujet en expérience lui suggère l'idée correspondante qui se transforme en

influence plus qu'un autre enfant et se laisse très facilement entraîner... Il est fantasque, capricieux, volontaire ; il est faiseur d'histoires et simulateur, il est déjà prétentieux... exagéré dans ses manifestations affectives, il est souvent emporté, colère, méchant même, ayant l'amour de la contradiction, affirmant aujourd'hui ce qu'il niait hier... »

[1] En 1834, la fille du général commandant l'Ecole de cavalerie de Saumur, Marie de Morell, fut trouvée un matin étendue dans sa chambre, à peine vêtue, ensanglantée, le cou serré dans un mouchoir. Les constatations démontrèrent qu'elle avait reçu des coups de couteau dans l'abdomen. Quand elle put parler, la jeune fille accusa aussitôt, avec une énergie et une précision qui ne se démentirent jamais, le lieutenant Emile de la Roncière Le Noury d'avoir pénétré dans sa chambre par escalade et de lui avoir fait subir les dernières violences. Bien élevée, honnête, de famille très honorable, l'accusatrice dérouta parfaitement magistrats, jurés et experts. Elle soutint avec un art consommé et sans varier jamais la formidable accusation, et de La Roncière fut condamné à dix ans de réclusion. Or toute la scène avait été combinée par la jeune fille elle-même, les blessures y comprises. C'était une pure machination d'hystérique. L'innocence du condamné put être reconnue et il fut réhabilité en 1849.

Plus récemment, en 1893, une fillette de treize ans, Emilienne Laroche, porta des accusations analogues contre deux jeunes gens, à l'occasion de la fête de Courbevoie, et la bonne confirma même ces accusations par son témoignage. Les deux hommes furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et la bonne à huit ans de prison pour complicité. Or, quelques années après, Emilienne reconnut leur innocence, et la bonne avoua son faux témoignage. Après révision du procès, les deux jeunes gens furent acquittés. (Rouen, 1898).

[2] Le mensonge maladif devenu une sorte de besoin instinctif se retrouve chez l'enfant avec beaucoup plus de fréquence que chez les grandes personnes. C'est que, selon la formule de Charcot, « l'hystérie, chez l'enfant, ne tient pas », elle passe avec l'âge assez souvent. Voici quelques exemples, comme spécimens de ces mensonges d'enfants.

« Une petite fille de douze ans arrive un jour en disant que sa mère est malade, puis elle donne chaque jour des détails sur la maladie. Sa mère va de plus en plus mal et meurt. La petite manque un jour ou deux, revient à l'école en pleurant et vêtue de noir. Quelque temps après, son père se remarie, et l'enfant donne des détails sur la noce de son père, comme elle en avait donné une première fois sur l'enterrement de sa mère... Quelque temps après, nous apprenons par hasard que la mère de l'enfant est en vie, habite avec le père et n'a jamais été malade. » *(Archives de Psychologie*, 1903, p. 265).

Autre exemple donné par M. Jonckheere : « Le directeur de l'école à laquelle je suis attaché ne retrouvait plus son trousseau de clés. De l'enquête, il ressortit que l'enfant dont je viens d'esquisser le caractère avait trouvé le trousseau... Il m'avoua avoir trouvé des clés à la cour de l'école : quatre clés nickelées attachées à un anneau (ce renseignement était exact) ; il les avait cachées dans une armoire ; le père, les ayant découvertes, les avait limées et en avait fait des clés pour les portes de la maison : « Cela empêchera les voleurs de pénétrer chez nous », ajoutait plaisamment l'enfant... Il racontait tout cela avec des détails circonstanciés... Le lendemain le directeur retrouvait ses clés dans son bureau ! » *(Ibid.)*.

Il y a, dit-on, des gens incapables de dire la vérité. C'est bien le cas de certains anormaux, spécialement de beaucoup d'hystériques dont l'esprit déforme la vérité comme certains miroirs déforment les images. Ils parlent faux, parce qu'ils voient faux.

[1] Par là s'explique que pour les expériences d'hypnotisme on n'emploie guère que des hystériques.

un système complet de mouvements expressifs. C'est à l'état de somnambulisme que ce fait prend toute sa valeur. Il suffit d'ouvrir et de tendre en avant la main du sujet, pour que la physionomie exprime le calme et la bienveillance ; que l'on ferme sa main, et la bienveillance fait place à la sévérité. Réciproquement, si l'on donne une expression à la physionomie en excitant l'un des muscles de la face, le frontal pour l'attention, le sourcillier pour la douleur, le grand zygomatique pour la joie, etc., le corps tout entier complète l'expression du visage. La vue et l'ouïe peuvent aussi servir à la suggestion. On connait le curieux phénomène de l'écholalie : « Il suffit de placer une main sur le front du sujet et l'autre sur la nuque, pour le tranformer en véritable phonographe d'Edison. Toutes les paroles prononcées devant lui sont alors reproduites avec une scrupuleuse exactitude ; le grec, le latin, l'hébreu, etc., les vers, la prose sont répétés machinalement par le sujet en expérience. Eloigne-t-on la main de la nuque, le phonographe devient moins parfait ; le sujet ne fait plus entendre que des sons gutturaux, puis il devient complètement silencieux, et se contente de remuer les lèvres de la même façon que celui qui parle. Mais si l'on replace la main sur la nuque, le phonographe se rétablit aussitôt [1]. » Les suggestions peuvent prendre une telle intensité qu'elles s'objectivent, pour ainsi dire, et que le sujet semble revêtir une autre personnalité [2].

[1] P. Richer, *Etudes cliniques sur la grande hystérie*, p. 689.

[2] Voici des exemples concrets. Par suggestion, le sujet, une mère de famille très sérieuse, se métamorphose mentalement « *en paysanne* : — (Elle se frotte les yeux, s'étire). « Quelle heure est-il ? Quatre heures du matin ! » (Elle marche comme si elle faisait traîner ses sabots). « Voyons, il faut que je me lève ! Allons à l'étable. Hue ! la Rousse ! allons, tourne-toi... ». (Elle fait semblant de traire une vache)...

En général : — « Passez moi ma longue-vue. C'est bien ! C'est bien ! Où est le commandant du 1er zouaves ? Il y a là des Kroumirs ! Je les vois qui montent le ravin... Commandant, prenez une compagnie et chargez-moi ces gens-là. Qu'on prenne une batterie de campagne... etc.

En archevêque : — (Elle s'imagine être l'archevêque de Paris : sa figure prend un aspect très sérieux, sa voix est d'une douceur mielleuse et traînante qui contraste avec le ton rude et cassant qu'elle avait dans l'objectivation précédente). *(A part).* « Il faut pourtant que j'achève mon mandement. » (Elle se prend la tête entre les mains et réfléchit). *(Haut).* « Ah ! c'est vous, Monsieur le Grand-Vicaire ; que me voulez-vous ? Je ne voudrais pas être dérangé... Oui, c'est aujourd'hui le 1er janvier et il faut aller à la cathédrale... Toute cette foule est bien respectueuse, n'est-ce pas, Monsieur le Grand-Vicaire ? Il y a beaucoup de religion dans le peuple, quoi qu'on fasse. Ah ! un enfant ! Qu'il approche, je vais le bénir ! Bien, mon enfant. » (Elle lui donne sa bague (imaginaire) à baiser. Pendant toute cette scène, avec la main droite, elle fait à droite et à gauche des gestes de bénédiction...). « Maintenant j'ai une corvée : il faut que j'aille présenter mes hommages au président de la République... Monsieur le Président, je viens vous offrir tous mes vœux. L'Eglise espère que vous vivrez de longues années ; elle sait qu'elle n'a rien à craindre, malgré de cruelles attaques, tant qu'à la tête du gouvernement de la République se trouve un parfait honnête homme. » (Elle se tait et semble écouter avec attention). *(A part).* « Oui, de l'eau bénite de cour. Enfin ! Prions ! » (Elle s'agenouille). » (P. Richer, *ibid.*, p. 729).

Le somnambulisme et l'hypnose accroissent sans doute cette suggestibilité, mais ils n'en modifient pas la nature. Dans ces états comme en dehors d'eux, « l'idée se développe complètement jusqu'à se transformer en acte, en perception et en sentiment ; mais elle semble se développer par elle-même, isolément, sans participation ni de la volonté, ni de la conscience personnelle du sujet [1]. » Ainsi définie, la suggestion est un phénomène toujours morbide, qui ne se rencontre d'une façon régulière et constante que dans l'hystérie. Son importance est considérable ; d'elle dérivent les obsessions, les impulsions, les délires hystériques que nous étudierons plus loin. Pourtant, tout constant que soit ce symptôme, il n'existe pas à un degré toujours identique. La suggestibilité de l'hystérique varie beaucoup avec l'âge, les émotions ou les états physiologiques du sujet. Elle diminue quand la névrose est en voie d'amélioration et finit même par disparaître.

A côté de la suggestibilité, Pierre Janet propose de regarder également comme stigmates de l'hystérie plusieurs autres états mentaux qu'il a décrits et analysés dans ses différents ouvrages [2]. D'abord la *distractivité* hystérique. Cette expression pourrait dérouter le lecteur en ce qu'elle suggère plutôt l'idée de distraction, tandis qu'il s'agit d'une étrange faculté de s'abstraire. Dans n'importe laquelle de nos actions nous faisons abstraction d'une quantité de perceptions plus ou moins nettes pour ne fixer notre attention que sur un groupe déterminé. Tandis qu'on lit son journal, par exemple, on se distrait des bruits de la rue, des sensations de température, tout en continuant à les percevoir. C'est ce phénomène psychologique qui, chez les hystériques, prend des proportions anormales. C'est à eux que s'applique pleinement le proverbe qu' « on ne peut faire qu'une action à la fois. » Dès qu'une idée leur vient, il semble que toute autre idée s'abolisse en eux : objections, contradictions, impossibilités n'existent plus ; ils semblent frappés d'ignorance absolue, d'une ignorance énorme et choquante, pour tout le reste. En s'adressant à une personne, par exemple, ils sembleront n'avoir aucune notion des autres personnes présentes et livreront ainsi les secrets qu'ils tiennent le plus à cacher aux autres. Ou encore, chargés de quelques commissions, ils ne pourront en faire qu'une. Ou encore ils se trouvent, surtout les malades à intelligence plus élevée, dans l'impossibilité de croire qu'on puisse être dans un autre état ou qu'ils aient été eux-mêmes dans un état différent du leur. Par suite, cette résignation aux événements, sans effort et sans lutte, qui peut paraître de la faiblesse coupable, un manque d'énergie inexplicable et qui n'est qu'un état morbide. —

[1] P. Janet, *Les névroses*, p. 302.

[2] P. Janet, *Automatisme psychologique*, p. 188 ; *Stigmates mentaux des hystériques*, p. 36 ; *Accidents mentaux des hystériques*, p. 278.

Il ne faudrait pas confondre cette distractivité avec l'attention confuse et vague de certaines maladies mentales. C'est un phénomène distinct dans lequel il y a suppression mécanique des idées environnantes, celle-là seule subsistant sur laquelle se fixe l'attention, de même que dans la suggestivité il y a développement mécanique de l'idée, sans intervention personnelle.

D'ailleurs l'attention n'est pas fixée pour longtemps. Elle participe à cette *instabilité* spéciale qui représenterait un dernier stigmate de l'hystérie. Il faut entendre par là les changements subits et complets dans les phénomènes internes, spécialement dans les états psychologiques. Le malade passera brusquement d'une idée fixe à une autre idée fixe, d'un sentiment au sentiment opposé. Rien n'est plus connu que la versatilité du caractère des hystériques, maintenant affectueux jusqu'à la tendresse, bientôt froids et indifférents, boudeurs, mal lunés, quand ce n'est pas haineux et mauvais. Cette instabilité ne se borne pas là. D'elle découlent les fameux phénomènes de *transfert,* dont on faisait tant de bruit il y a quelque vingt ans. On se souvient sans doute de ces expériences dont les journaux ne manquèrent pas de parler. A l'aide d'un courant électrique, d'un aimant, parfois même d'une pièce de monnaie, on faisait passer d'un côté à l'autre du corps des troubles et des symptômes comme une douleur, une paralysie, une contracture. Puis on s'aperçut que ces agents physiques n'étaient pas indispensables et que souvent la suggestion suffisait pour produire le transfert. Depuis, comme on a remarqué qu'il peut avoir lieu à l'insu du sujet comme de l'opérateur, on a bien été contraint de l'expliquer autrement que par la suggestion, si tant est que cette instabilité soit une explication, ou même qu'une explication de ce curieux phénomène soit actuellement possible. Explication ou simple constatation, il n'importe, le fait reste. De là ces guérisons d'hystériques qui se renouvellent toujours et sont toujours à recommencer. L'hystérie, qui est le Protée de la médecine et le Sosie de tant de maladies, est ainsi capable de dérouter l'observation. Sous une première forme, avec des accidents bien nets, elle disparaîtra tout à coup à la suite d'une émotion ou d'une secousse quelconque ou sans raison appréciable, puis bientôt des accidents tout différents viennent remplacer les premiers, et cela peut durer longtemps. Ce ne sont plus des transferts, mais des *équivalences.* Voici quelques exemples : « Une jeune fille de douze ans présentait des vomissements incoercibles qui l'avaient mise dans un état d'inanition très grave. Grâce à certaines excitations de la sensibilité pendant un état somnambulique, je puis la faire manger sans vomissements. Mais dès ce moment cette jeune fille, jusque-là parfaitement intelligente, entre dans un état de confusion mentale et de délire, et il devient impossible de faire cesser ce délire sans que les vomissements recommencent. On observe bien d'autres faits identiques : celle-ci a des contractures aux membres, et quand les contractures disparaissent, elle présente des troubles mentaux; celle-là a de la toux hystérique à la place des crises de sommeil. Un homme avait le pied contracturé en varus, il est guéri par les pratiques un peu mystérieuses d'un rebouteur qui l'émotionnent; le voici qui marche librement, mais il perd la voix pendant trois mois. Quand la voix revient, il a des accidents gastriques et des contractures abdominales. Dans un autre cas, les contractures du tronc cèdent et sont remplacées par des phénomènes d'amaurose, etc. [1]. » Bien caractéristique lui aussi, ce stigmate mental clôt la série des symptômes permanents de l'hystérie. Nous allons passer aux divers symptômes passagers et dont la présence même est plus ou moins inconstante.

§ 5. — *Symptômes passagers*

On les classe de différentes manières : ceux qui intéressent l'intelligence, ceux qui intéressent la sensibilité, ceux qui intéressent l'appareil vasomoteur, ceux qui intéressent l'appareil moteur; ou encore : les troubles généraux non localisables (psychiques et physiques), les troubles généraux localisables (troubles moteurs, vaso-moteurs et sensitifs), les troubles localisés (sens, instincts et fonctions viscérales).

Nous mettrons d'abord à part le symptôme capital : l'attaque, que nous étudierons en dernier lieu, avec les autres crises hystériques : fugues, délires, double personnalité et somnambulismes. Parmi les autres, nous étudierons d'abord les troubles des facultés intellectuelles : idées fixes, amnésies, troubles du langage; puis les troubles généraux moteurs et sensitifs : chorées, paralysies, troubles de la perception; enfin les troubles particuliers.

Idées fixes. — Naturellement le rôle et la genèse des troubles intellectuels, comme ceux des autres symptômes, varient avec les théoriciens de l'hystérie. On ne s'entend que sur le fait de leur existence qui, lui, n'est pas contestable. Ici encore nous nous réfèrerons aux travaux de Pierre Janet qui a fait de ces symptômes une étude approfondie [2].

Il distingue deux sortes d'idées fixes chez les hystériques : les unes remplissent l'esprit tout entier et absorbent toutes ses facultés; les autres ne remplissent pas l'esprit, mais permettent au sujet de penser à autre chose ou de parler d'autre chose. Il rattache les premières au somnambulisme, les secondes au médianimisme.

Voici des exemples du premier cas. Un homme de trente-deux ans a les deux jambes paralysées; ce n'est pas d'ailleurs ce qui importe ici. Dans la nuit, il lui arrive de sauter du lit, de fuir avec

[1] P. Janet, *Les névroses,* p. 311.
[2] P. Janet, *Névroses et idées fixes,* 2 vol. in-8, Alcan, 1898.

son oreiller qu'il serre sur sa poitrine et caresse, de gagner les escaliers, les cours et les toits, dans l'idée qu'il enlève son petit garçon aux persécutions d'une belle-mère ; dès qu'on le réveille, d'ailleurs, sa paralysie le reprend. Une jeune fille, qui pendant soixante nuits a assisté sa mère mourante de phtisie, répète pendant des heures entières avec une vérité tragique les scènes des derniers moments de la morte. Dans ces deux cas, l'idée fixe porte sur un événement réel de la vie passée, un événement qui a violemment secoué le système nerveux. D'autres fois il s'agit de faits imaginaires : un jeune aide pharmacien, au milieu de ses occupations habituelles, se met tout à coup à jouer la visite d'un médecin d'hôpital au milieu de ses élèves ; il démontre doctoralement, dicte des ordonnances. Puis quelques secousses l'agitent, il reprend son travail et n'a aucune conscience de ce qui vient de se passer. Mais au lieu de jouer son rêve, l'hystérique peut se borner à le parler : il décrira l'accident où il a failli être blessé ; il dialoguera avec un personnage imaginaire ; il peut même ne pas parler et n'exprimer son idée fixe que par son attitude ou sa physionomie. Il arrive même que le sujet se contente de fermer les yeux, de tomber dans une sorte de sommeil très profond où il se raconte mentalement à lui-même ce qu'il voit.

A la seconde forme d'idées fixes, Pierre Janet rapporte l'écriture automatique, comme celle des médiums, qui est à la fois intelligente et inconsciente. Dans les milieux spirites, ce désordre mental n'est pas rare : une femme qui a la mauvaise habitude d'« interroger les esprits », n'écrit plus qu'une phrase, toujours la même : « Tu vas mourir ! » Une jeune fille prétend évoquer les bons anges, sa main n'écrit que des obscénités. La parole automatique fait pendant à l'écriture automatique : tels les petits prophètes cévenols, au temps des Camisards, et les orateurs des Jansénistes convulsionnaires. Mais l'idée fixe peut revêtir des formes beaucoup plus simples : l'apparition brusque, sans lien avec les idées précédentes du malade, d'une hallucination visuelle, auditive, etc. Une femme qui a perdu ses deux enfants voit tout à coup devant elle un corbillard, un drap funèbre. Parfois même, l'idée fixe semble se réduire à une émotion subite, par exemple une peur irraisonnée et sans cause.

Dans toutes ces formes si variables, quelques traits communs sont à retenir : l'intensité de l'idée et la perfection avec laquelle elle se développe ; la régularité de ce développement : les mêmes mots, les mêmes gestes reviennent toujours à la même place ; les lacunes mentales qui les accompagnent : le sujet qui marche sur le bord du toit ne voit pas le précipice ; lady Macbeth aperçoit la tache que « ne pourraient laver tous les parfums d'Arabie, » elle ne voit pas les assistants ; enfin, tandis que dans cet état le sujet ne connaît plus rien en dehors de la scène qu'il reproduit, de l'idée qui l'occupe, celle-ci disparue, il oublie au contraire ce qui vient de lui arriver et reprend son état et son caractère antérieurs.

Amnésies. — Sur quoi portent proprement les oublis que nous venons de constater ? La jeune fille qui jouait la mort de sa mère, l'accès passé, ne se souvient plus de ce même événement. Quand ? de quoi ? comment sa mère est-elle morte ? Impossible de se le rappeler. Impossible même de s'affliger d'une absence qui lui fait l'effet d'être insignifiante. Dans ce cas donc, ce qui est oublié, c'est tout ce qui se rattache à un même événement ; c'est tout un système d'idées, de sentiments et d'images. Parfois l'oubli porte sur une période de temps définie : plusieurs jours, plusieurs mois. D'autres fois il porte sur tout ce qui se passe désormais à partir d'un moment donné.

A proprement parler, dans tous ces cas, le souvenir n'est pas anéanti, puisque dans ses accès le malade retrouve la mémoire. En outre, quand l'hystérie commence à guérir, ce qui arrive parfois avec l'âge, les amnésies disparaissent. Il suffit même parfois d'une circonstance accidentelle pour amener le malade à réfléchir et finalement à reconstituer tous les événements qu'il avait, semblait-il, oubliés. Phénomène assurément singulier, mais tout n'est-il pas singulier dans l'hystérie ?

Troubles du langage. — Ils revêtent les formes les plus opposées : tantôt c'est un flux de paroles qui dure quelquefois des heures, phrases décousues, histoires absurdes, idées sans suite, véritable langage automatique, analogue à l'écriture automatique ; tantôt c'est au contraire un mutisme de durée plus ou moins longue et qui peut céder, comme la plupart des troubles hystériques, à une émotion un peu forte. Tel le mutisme du fils de Crésus qui recouvre la parole pour défendre la vie de son père et crier : « Soldat ! ne tue pas Crésus ! » Des cas analogues se retrouvent dans l'histoire des convulsionnaires ; depuis, d'autres ont été fréquemment décrits par les spécialistes des névroses. Voici un cas typique rapporté par Charcot : un bourgeois de province, poussé par sa femme, réalise tout son avoir et vient à Paris pour le dépenser. Mais un beau matin sa femme file avec le magot. Le pauvre homme en perd la parole pour dix-huit mois, et dans la suite la moindre émotion le fait retomber dans le mutisme.

Il arrive que celui-ci se produit à la suite de maladies de la gorge ou de la poitrine, à la suite d'accidents au côté droit, par exemple après une chute sur le genou droit. Très souvent la bouche ni la langue ni les cordes vocales ne sont paralysées, mais le contraire aussi a lieu et souvent la paralysie porte en totalité ou en partie sur le côté droit du corps. De muet simplement, l'hystérique peut devenir sourd-muet. Il peut perdre seulement l'usage d'une langue : une fillette allemande, après une frayeur nocturne où

elle cherche en vain dans sa mémoire une prière allemande et trouve seulement une petite prière en vers anglais, ne peut plus au réveil parler qu'anglais. Ou encore il ne perd l'usage d'une langue qu'à haute voix; à voix basse, il peut toujours la parler. D'autres fois enfin il bredouille simplement, ou bégaie, ou nasonne. Comme conséquence des troubles du langage, certains hystériques désapprennent l'écriture : ils écrivent d'une façon enfantine, lourde et gauche, ou n'écrivent plus du tout. L'écriture « en miroir » est un cas plus singulier encore : c'est une écriture renversée, exactement celle qu'on voit en lisant l'écriture normale dans une glace. Enfin les mêmes troubles peuvent se rencontrer dans le langage musical, que quelques hystériques ne peuvent plus employer, ou reconnaître ou comprendre.

Troubles moteurs. — Comme nous avons vu précédemment, parmi les troubles du langage, l'agitation verbale s'opposer au mutisme, nous trouvons ici d'une part les agitations motrices ou *chorées,* de l'autre les *paralysies.*

Les chorées se rattachent à ce que l'on nomme d'ordinaire des « convulsions ». Ce sont des mouvements inutiles, irraisonnés, sans rapport avec les circonstances et dont l'hystérique n'est pas maître. Ce phénomène n'est pas connu d'aujourd'hui : il a fréquemment revêtu autrefois la forme épidémique en Europe, et Vincent de Beauvais, dans sa vaste compilation, en rapporte un des premiers exemples. Dix-neuf personnes, raconte-t-il, se prirent à danser dans un cimetière. Le curé de la paroisse, indigné, leur lança l'anathème, mais pendant longtemps elles ne purent ralentir leur danse effrénée [1]. Le mal de Saint-Jean, le mal de Saint Wit (danse de Saint-Gui), étaient des formes de chorées. On a signalé récemment chez les Malgaches des crises de danse analogues. Parfois les mouvements expriment une émotion, généralement une frayeur passée : un jeune homme qui a subi le conseil de guerre répète sans cesse un geste de la tête pour dire « non », comme s'il protestait de son innocence. Ou bien ces mouvements reproduisent un geste habituel à la profession du malade ou un geste qui l'a frappé chez autrui. Evidemment les mouvements désordonnés que nous décrirons à propos de l'attaque hystérique se rattachent à cette sorte de troubles.

Les paralysies hystériques naissent généralement d'une émotion violente, et cela, souvent à l'occasion d'un accident minime : une fillette, malgré la défense de sa mère, s'est battue avec une petite voisine et dans la lutte est allée s'asseoir dans la boue. A cette occasion, elle a un violent sentiment de honte et de crainte. Le lendemain elle est prise de paralysie dans les deux jambes et cela dure huit ans. Les chutes ont souvent de ces résultats, aussi les fatigues : un peintre, un violoniste contractent ainsi une paralysie de la main. L'une des plus curieuses de ces paralysies est celle de malades qui ne peuvent se tenir debout, mais assis ou couchés n'ont plus de mal, ou qui peuvent courir, jouer, sauter, danser, mais sont incapables de marcher, ou encore qui peuvent marcher sans difficulté sauf dans certaines circonstances déterminées, sur les places, par exemple, dans les cérémonies, etc. Au lieu de porter ainsi sur une fonction entière, la paralysie peut n'affecter qu'un organe, qu'une partie étroitement localisée. Les tremblements, les contractures qui atteignent parfois les hystériques sont comme des paralysies incomplètes. On peut observer ces contractures sur presque tous les muscles ; à la face : fausse paralysie de la face ; aux vertèbres : fausses déviations de la colonne vertébrale ; dans l'abdomen : fausses tumeurs, fausses entérites, etc. ; aux articulations : faux rhumatismes, fausses coxalgies, etc. C'est par là que l'hystérie mime tant d'autres maladies, ce qui fait commettre tant d'erreurs de traitement. Les contractures du tronc ne sont pas rares. Localisées d'un seul côté du corps, elles déterminent des déviations de la taille, des torsions extraordinaires. Etendues aux deux côtés, elles amènent des troubles respiratoires, comme les étouffements, et des troubles digestifs, comme la constipation opiniâtre. Souvent, la contracture affecte les jambes, le pied, le bras, le poignet [1].

Bien que la paralysie hystérique ne porte jamais sur un seul muscle, mais toujours sur un ensemble, un système de muscles, elle n'offre aucune des altérations que l'on trouve dans les paralysies produites par une lésion de la moelle épinière.

C'est pourquoi l'on a pu dire que c'est là une « paralysie psychique ». De fait elle s'accompagne d'un état psychologique particulier. Au lieu des regrets qu'aurait un paralytique proprement dit sur la perte de ses membres, au lieu des efforts qu'il ferait pour tâcher de réveiller leur sensibilité et de s'en servir encore, on ne constate qu'une belle indifférence et la plus parfaite inertie. Pourquoi ? C'est que l'hystérique semble avoir perdu jusqu'à la notion de l'organe paralysé. Il ne peut très souvent pas même se le représenter, ni se représenter les gestes ou les actes que cet organe accomplirait à l'état normal. Néanmoins, nous le savons déjà, ces paralysies peuvent disparaître momentanément, dans les délires par exemple ou dans les états hypnotiques, comme chez le paralytique que nous avons vu courir sur les toits. Il semblerait que seuls sont paralysés les mouvements qui exigent attention et volonté.

Des remarques analogues sont à faire sur les contractures : elle n'ont aucun caractère des lésions de la moelle ni de l'encéphale, disparaissent dans certains états psychologiques, mais ne semblent se rattacher qu'à des états mentaux inconscients.

[1] Vincent de Beauvais, *Speculum historiale,* lib. XXVI, c. 10.

[1] P. Janet, *Névroses et idées fixes,* t. I, p. 175, 292 ; t. II, p. 422.

Troubles sensitifs. — Sensibilité exagérée, insensibilité ou sensibilité très obtuse, telles sont les deux formes morbides que revêt la sensibilité vis-à-vis de la douleur.

Si elle s'exagère, c'est parfois en ce que la douleur la plus légère, une piqûre d'épingle, produit chez le malade des manifestations d'une véhémence ridicule. C'est encore que les troubles hystériques eux-mêmes sont souvent douloureux. Telles les contractures, surtout celles qui changent souvent de place, assez assimilables aux crampes dans lesquelles les extrémités du muscle sont très douloureuses, particulièrement au début et à la fin de la contraction. Ce sont ces douleurs qui égarent souvent sur la nature des contractures. Il peut même se faire que l'hystérique souffre d'une douleur qui n'existe pas au point prétendu douloureux, par simple association d'idées.

Le symptôme opposé au précédent, l'anesthésie hystérique, est beaucoup plus connu. Nous le retrouverons à propos de l'attaque. Il est, comme tous les autres, assez variable. D'une façon très générale, il consiste dans une insensibilité partielle ou totale. Insensibilité à la douleur, au chaud, au froid, au toucher, allant même jusqu'à l'oubli absolu de l'existence du membre intéressé. Elle peut d'ailleurs se répartir fort irrégulièrement à la surface du corps, par plaques plus ou moins symétriques, sur une moitié, le plus souvent celle de gauche, sur les membres inférieurs.

Les fonctions sensorielles peuvent être atteintes aussi bien que la sensibilité. L'ouïe et la vue sont les plus exposées. Les surdités hystériques ont généralement pour cause une émotion violente, surtout une frayeur. Une jeune fille est un soir effrayée par un mauvais plaisant déguisé en fantôme : le lendemain elle se réveille sourde des deux oreilles. Quant à la vision, elle est bien plus fragile encore : on peut perdre soit la vision nette et précise seulement, soit celle des petits objets, soit celle de certaines couleurs. Fréquemment aussi c'est le champ visuel qui se rétrécit, c'est un œil qui ne voit plus, quelquefois même c'est la perte momentanée des deux yeux. Pourtant, chose singulière, les expériences semblent montrer que dans ces cas l'œil continue à voir et l'oreille à entendre ; mais c'est comme si le sujet n'en avait pas conscience. Il y a donc réellement un abîme entre la surdité ou la cécité hystériques et la surdité ou la cécité vraies.

Troubles des instincts et des fonctions viscérales. — Sous cette rubrique, Pierre Janet groupe divers troubles des fonctions physiologiques élémentaires. Troubles du sommeil, par excès : léthargies ; par insuffisance : insomnies. Les léthargies des hystériques sont plus ou moins profondes, sans pourtant aller jusqu'à donner l'impression d'un cadavre. Mais le sommeil peut être beaucoup moins profond, et n'avoir d'anormal que son indépendance vis-à-vis de la volonté du sujet et des circonstances extérieures. Dans les fonctions de l'alimentation, on rencontre également des troubles par excès : polyphagie, boulimie, ou par insuffisance : anorexie [1]. Celle-ci, prise d'abord pour une maladie d'estomac, finit par un véritable état d'inanition. Elle se rencontre fréquemment chez les jeunes filles. Ajoutons à cela les vomissements après chaque repas, les incontinences d'urine, les soupirs, les hoquets, les bâillements, les sanglots, les toux, les rires, qui se continuent sans interruption des journées et des journées et sont tous, au fond, des troubles de la respiration. La forme la plus accentuée de ceux-ci est l'expiration violente avec spasme de la glotte, produisant des hurlements, des miaulements, des aboiements, des cris variés.

Telle est la longue série des troubles que l'hystérie introduit fréquemment dans les fonctions les plus diverses. On comprend pourquoi l'on a pu dire qu'elle était un Protée ou un Sosie, tant elle peut mimer de maladies ou d'états variés et sans rapport les uns avec les autres. Elle peut même conduire à des erreurs inattendues : l'exemple n'est pas rare de fausses grossesses, parfaitement imitées et dont la malade est aussi pleinement persuadée que son entourage, mais qui disparaissent comme elles sont venues, par un changement à vue dans les impressions du sujet.

De tous les symptômes passagers, il nous reste cependant à étudier le plus typique et le plus frappant : nous avons nommé l'attaque.

§ 6. — *L'attaque*

L'étude détaillée en est indispensable pour bien saisir ce que nous aurons à dire de l'*hystérie dans l'histoire religieuse*.

L'attaque, « dans son état d'entière régularité et de complet développement, » la « grande attaque, » qualifiée à tort d'hystéro-épileptique, a été particulièrement étudiée par un élève de Charcot, le Dr Paul Richer [2]. Il a distingué nettement les prodromes et les quatre périodes successives dont elle se compose.

Prodromes. — L'attaque ne surprend pas ; elle ne débute pas sans s'être annoncée chez le malade par des troubles aussi nombreux que variés. D'abord apparaissent, quelquefois même huit jours avant le moment décisif, les troubles mentaux que trahit d'ailleurs l'extérieur du malade. La mise, qui dans sa vie courante serait plutôt recherchée, devient négligée, au point même d'oublier les soins élémentaires de la propreté. Les cheveux épars, la figure défaite, l'abattement de l'attitude, les yeux souvent fixés sur un point de l'espace, trahissent la mélancolie intérieure, l'afflux des souvenirs pénibles et l'impression accrue des contrariétés présentes. Plus de travail assidu ; les occupations habituelles sont abandonnées. Puis tout à coup, sans transition, des accès de folle

[1] Disparition du besoin de manger.

[2] P. Richer, *Etudes cliniques sur la Grande Hystérie ou Hystéro-Épilepsie*, 1 vol. in-8°, 1880 ; 2° édition beaucoup plus complète, 1885.

gaieté, des rires inextinguibles pour de purs enfantillages, des chants et des chansons. Même instabilité dans les facultés affectives. Des accès d'inquiétude soupçonneuse, d'irritabilité jalouse, pendant lesquels les personnes qui ont habituellement de l'influence sur le malade perdent tout leur ascendant, alternent avec des élans d'amitié insolite ; les confidences spontanées succèdent au mutisme le plus absolu. Il semble qu'un besoin de dépenser un excès d'activité agite le malade. Des impulsions le poussent à renverser et à détruire les objets qui lui tombent sous la main. Bien souvent la camisole de force ne sert à rien ; elle est bientôt déchirée et mise en morceaux. Subitement un membre, puis un autre, se contractent pour se distendre aussitôt. Ce désordre des facultés tient fréquemment à des hallucinations.

Des visions d'animaux réels ou fabuleux, corbeaux, vipères, araignées, rats, chats noirs, etc., courent furieusement devant le malade et toujours dans la même direction, de gauche à droite si le côté gauche est celui qu'atteint l'anesthésie, de droite à gauche si c'est le côté droit. Comme la vue, l'ouïe est hallucinée : des cris, des chants, de la musique, des sons de cloches et des fanfares se font entendre du malade, soit à l'extérieur, soit dans son estomac ou dans quelque autre organe. Très vives déjà pendant le jour, ces hallucinations le deviennent naturellement beaucoup plus durant la nuit. Au réveil, l'anéantissement des forces témoigne de l'agitation nocturne : les traits sont abattus, le visage pâli, les yeux cernés de noir. Les fonctions digestives, les sécrétions, la respiration, la circulation ne sont pas moins troublées. Le spasme de la gorge apparaît déjà : on connaît cet étranglement qui saisit la gorge dans les émotions vives ; il devient un des symptômes les plus communs de l'hystérie. Des crampes, des secousses, des commotions, des tremblements passent dans les membres, souvent d'un seul côté du corps. Certains muscles, par exemple ceux des mains ou des mâchoires, se contractent. La sensibilité disparaît dans certaines régions du corps, comme nous l'avons vu à propos des stigmates. Enfin paraît la fameuse « boule hystérique », *aura hysterica*. La douleur fixe, plus ou moins intense, qui existe en tout temps dans l'abdomen des malades dont il s'agit et qui simule parfois la péritonite, devient une sorte de « boule » qui monte vers la gorge, avec sensation de strangulation ou de coups dans la tête.

Tous ces signes précurseurs peuvent d'ailleurs être produits artificiellement et provoqués ainsi que l'attaque elle-même. Voici comment. De même que Brown-Séquard, après avoir provoqué, chez des animaux, l'épilepsie par des lésions de la moelle épinière ou de certains nerfs, reproduisait à volonté les attaques d'épilepsie en excitant certaines régions de la peau qu'il nommait « zones épileptogènes », de même en excitant certaines régions du corps des hystériques, on produit des attaques avec tous leurs symptômes. Ces zones ont été particulièrement étudiées par le Dr Pitres et ses élèves, qui en ont délimité une douzaine, reconnues depuis beaucoup plus variables qu'ils ne pensaient [1].

Phénomène singulier : la même excitation qui provoque les attaques les fait cesser. Une première compression produit les convulsions, une seconde les arrête immédiatement.

Période épileptoïde. — L'attaque débute par une première période qui a toutes les apparences, mais les apparences seulement, de l'épilepsie. Brusquement et comme sous l'effet d'un coup de foudre, ou après une préparation de quelques minutes ou de quelques secondes, le malade qui se sentait étouffer, perd connaissance. Il ne voit, n'entend, ne sent plus rien ; brûlures ou piqûres ne laissent après elles aucun souvenir. On connaît le grand cri que pousse l'épileptique avant de tomber. Ici, à peu près toujours, ce cri est absent. La respiration s'arrête ; les muscles sont rigides. La tête se renverse lentement en arrière et le cou se gonfle, ou elle s'enfonce entre les épaules. La face est pâle, puis congestionnée, les yeux convulsés, la pupille cachée sous la paupière ; d'autres fois ils roulent dans leur orbite. De rapides mais profondes inspirations soulèvent la poitrine et l'abdomen. Tandis que la face grimace affreusement, les membres accomplissent de grands mouvements très variables avec les sujets, puis le corps entier tombe dans l'immobilité absolue, conservant les positions les plus singulières : tronc raidi comme une barre de fer et reposant sur le dos ou sur le côté, ou bien membres pliés avec les combinaisons les plus bizarres. Puis les muscles se distendent, sont agités de secousses irrégulières, la face s'agite de contractures au cours desquelles l'écume coule de la bouche, et finalement le calme se fait et le corps reste étendu dans le relâchement complet des muscles. Cette première période a donc vu se succéder une phase *tonique* (rigidité), une phase *clowonique* (contractions brèves et rapides), et une phase de *résolution générale* (détente des muscles). Elle est séparée de la seconde période par un repos bien marqué.

Période de clownisme. — Son nom même est une description. Ce sont des « tours de force », de vrais tours de clown qui la constituent. D'abord les attitudes les plus invraisemblables, les plus variées, les plus imprévues, et qu'on a qualifiées d'illogiques parce qu'elles ne représentent ni une idée ni un sentiment. La plus caractéristique est l'*arc de cercle*. Le corps se courbe violemment en arrière en forme d'arc, ne reposant plus que sur la tête et sur les pieds. Parfois la tête se rapproche tout à fait des talons et cela pendant cinq ou même dix minutes. Après ces bizarres contorsions, bien faites pour frapper l'imagination des assistants, viennent de grands mouvements, dans lesquels

[1] Pitres, *Leçons cliniques sur l'hystérie*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891. On y verra le schéma de ces zones et pour ainsi dire leur cartographie.

par exemple le tronc se replie brusquement et le front vient heurter les genoux, puis, comme un ressort qui se détend, retombe violemment sur l'oreiller. La notion du monde extérieur ne disparaît pas complètement, bien que les hallucinations se poursuivent. Mais il n'y aucun lien nécessaire entre les hallucinations et les contorsions, celles-ci ne répondant nullement à celles-là.

C'est dans cette période que se rencontrent les attaques qualifiées par Charcot de *démoniaques*. « Tout le corps se contorsionne d'une façon qui échappe à toute description. La face revêt le masque de l'effroi ou de la colère : les yeux démesurément ouverts, la bouche tiraillée en divers sens ou bien ouverte, la langue pendante. Les grands mouvements s'exécutent avec une violence effrayante. (Il faut huit ou dix personnes pour maintenir la malade). Celle-ci cherche à se mordre ou à se déchirer la figure ou la poitrine, elle s'arrache les cheveux, se frappe violemment, pousse d'affreux cris de douleur ou des hurlements de bête féroce. Elle se démène comme une forcenée [1]. » Elle pousse parfois des hurlements, des aboiements, des miaulements, des glapissements, des gloussements, des grognements, des coassements,... et autres cris d'animaux.

Entre la deuxième et la troisième période, la limite est parfois peu tranchée.

Période des poses plastiques. — Ici les hallucinations changent de forme. Au lieu d'un simple délire sans lien aucun avec les gestes extérieurs, le malade est transporté dans un monde imaginaire où il joue un rôle, fréquemment le rôle principal, dans des scènes parfaitement combinées. Il devient un véritable personnage de tableaux vivants, et l'on peut suivre à sa mimique, à ses exclamations, la marche du drame qui se déroule en lui. Dans une première phase, ces hallucinations sont gaies, dans une seconde, parfois très emmêlée dans la première, elles sont tristes. Un exemple fera mieux saisir cette description générale. Une malade du Dr Richer a été victime à dix ans d'un terrible attentat dont elle peint, dans ses attaques, les diverses péripéties. D'abord la physionomie marque la terreur : quelqu'un la poursuit, elle court, elle cherche à s'échapper. Puis une vive agitation, des gestes de lutte, des cris : « Au secours ! Au secours ! » C'est en vain ; elle tombe à genoux, ses mains se joignent, les coudes tendus en avant, dans une pose suppliante d'une perfection théâtrale absolue, et crie : « Pardon ! pardon ! » L'accent de la voix s'emplit d'angoisse et de terreur. Puis elle retombe sur son lit comme terrassée, les bras raides, étendue en croix, la jambe droite allongée et rigide. (Dans l'agression réelle, on lui avait lié en effet la tête, les deux bras et la jambe droite). Puis elle se relève furieuse, dans une attitude de menace admirable, pareille à une véritable furie. Elle crache au visage du personnage imaginaire. Mais ses menaces sont interrompues sans doute par des coups. La tête entre les épaules, les bras repliés pour la défendre, le corps pelotonné pour éviter les atteintes de celui qui frappe, elle crie de nouveau : « Pardon ! pardon ! » Nous ne saurions trop insister sur « le rendu, le fini » des attitudes, dans cette période. Elles rendent les sentiments avec une merveilleuse vérité près de laquelle tout l'art des grands acteurs sent la recherche. Joie, tristesse, supplications, toutes les nuances du sentiment trouvent là leur expression parfaite par le geste. Dans l'*Iconographie de la Salpêtrière* et dans les croquis du Dr Richer, on verra que les noms de *poses plastiques* ou encore d'*attitudes passionnelles*, donnés aux mouvements de cette troisième période, leur sont parfaitement appropriés.

C'est à cette période que l'on rattache *l'extase* médicale, dont nous verrons plus loin en quoi elle diffère de l'extase des saints. Pour faire saisir ce que les médecins entendent par là, le mieux est de citer quelques observations. — Une malade du Dr Bourneville prend l'attitude du crucifiement, la tête portée en arrière, le tronc légèrement incurvé, le corps rigide comme une barre de fer. Elle reste ainsi parfois six ou sept heures. Quand elle revient à elle, elle semble se réveiller d'un songe : « Où suis-je ? » Elle se soulève, s'assied, se lamente : « J'étais si bien là-haut, dit-elle, c'était si beau ! » Lorsqu'on lui demande de raconter ce qu'elle a vu, sa physionomie revêt une expression de bonheur : « Elle était dans le ciel au milieu d'une lumière éblouissante. Partout il y avait de la mousse, des petits saint Jean, des moutons frisés, des diamants qui brillaient, des dessins, des tableaux, des étoiles de toutes les couleurs... Notre-Seigneur a de longs cheveux bouclés, une longue barbe rouge ; il est beau, grand, fort, tout en or. La Sainte Vierge est dorée. Notre-Seigneur lui a parlé, mais elle ne peut se rappeler ses paroles. Elle n'a pu lui répondre tant elle était émue [1]. » — Autre exemple. Une jeune fille de Voray (Haute-Saône) qui, suivant l'expression de son curé, avait été jusque-là « parfaitement insignifiante », après une pleurésie et une attaque de paludisme, fut prise en 1850 de crises de nerfs qui se répétaient vingt ou trente fois dans la journée, sans durer plus de quelques minutes chacune. Elle perdait alors connaissance et se livrait à des mouvements désordonnés que plusieurs personnes suffisaient à peine à maîtriser. Puis vinrent les accès quafifiés d'extase. Elle sentait venir l'accès et l'annonçait : « Je vais partir ». Puis le visage parfaitement calme, les yeux fermés, les membres souples, la respiration égale, elle commençait un cantique d'une voix pleine, vibrante, « d'une voix *qu'on ne lui connaissait pas* ». Le cantique achevé, elle reprenait son immobilité. On pouvait la pincer, enfoncer dans sa chair des aiguilles, l'insensibilité était com-

[1] P. Richer, *op. cit.*, p. 197.

[1] Bourneville et Regnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, petit in-4°, 1878, t. I, p. 22.

plète. Puis elle se levait. « Avec une force pleine de souplesse et même de grâce, dit le médecin qui y assistait, elle se souleva sans l'aide de ses mains, s'assit d'abord, puis, sans déranger un pli de son jupon blanc, elle se dressa dans l'espèce de niche ou d'encadrement formé par les rideaux ; sa tête était légèrement inclinée à gauche et en avant ; les deux bras pendants s'écartaient du corps à leur partie inférieure, et les mains étaient renversées, la paume tournée en avant. En cet état, elle offrait très exactement l'attitude d'une image ou d'une statue de l'Immaculée Conception. » Questionnée sur ce qu'elle avait vu, elle répondait « qu'elle avait vu le bon Dieu qui était tout blanc et les anges ; le ciel était d'or et d'argent » : réponse qui fait médiocrement honneur à l'imagination de la malade [1].

On voit ce qu'il faut entendre par l'extase hystérique et quel abîme la sépare des phénomènes mystiques qu'une certaine école a voulu lui assimiler.

Période de délire. — Après les attitudes passionnelles, la connaissance se retrouve graduellement. Il ne reste plus qu'un délire varié à l'infini et qui peut porter sur les objets les plus divers. Les paroles et les bruits qui parviennent au malade prennent dans son imagination un sens en rapport avec l'idée qui le possède. De même les personnes qui l'entourent et qu'il ne reconnaît pas reçoivent des noms supposés et deviennent les personnages de ses hallucinations. Reviennent aussi les apparitions d'animaux du début, rats, corbeaux et chats noirs, etc., et les bruits hallucinatoires. Enfin, les muscles se contractent dans des attitudes bizarres et variées, puis se détendent : l'attaque est terminée.

Telle que nous l'avons décrite, avec ses quatre périodes successives, elle constitue le type classique et complet, mais rarement réalisé. Fréquemment l'une des quatre périodes se développe d'une façon exagérée aux dépens des trois autres. Ainsi, l'on rencontre beaucoup d'attaques qui ne sont guère que des délires accompagnés ou non de convulsions et poussés si loin qu'ils se rapprochent de la folie. Ce sont les émotions passées et les préoccupations du moment qui y jouent le principal rôle. L'intelligence fréquemment est exaltée d'une façon surprenante : des malades se servent d'un langage plus distingué qu'à l'état normal ; on en a vu qui faisaient des vers. Comme les somnambules, ils accomplissent des actes difficiles avec une adresse qu'ils ne retrouveraient pas à d'autres moments. La mobilité des idées n'est pas moins frappante. L'esprit passe brusquement, sans liaison, du gai au triste, du comique au pathétique, des pensées délicates exprimées en termes choisis aux plus révoltantes expressions des plus bas instincts. C'est même un trait marquant que cette transformation, cette perversion des idées et des sentiments. Pendant le délire, l'amour devient de la haine, les sujets les plus chastes deviennent lubriques. En même temps, les impulsions intérieures aussi bien que les suggestions qui viennent du dehors exercent un pouvoir absolu. L'hystérique se trouve à peu près abandonné aux caprices d'autrui et à ses propres caprices.

Nous venons de décrire par le menu la grande attaque. Nous ne l'aurions pas fait, si cela n'avait été indispensable pour l'intelligence des problèmes historiques et théologiques que soulève l'assimilation que l'on a prétendu établir entre la possession et la grande hystérie, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail. Nous ne l'aurions pas fait, disons-nous, parce que dans la pratique, ces attaques d'hystérie sont tout à fait exceptionnelles. On ne les rencontre que chez les grands sujets entraînés pour ainsi dire par l'étude clinique qui en est faite.

§ 7. — *Crises diverses*

Les grandes attaques peuvent se compléter ou être remplacées par des crises de différente nature. Tout d'abord par des *délires*, comme nous l'avons dit. Il sont généralement d'assez courte durée, un ou deux jours au maximum, et un calme parfait leur succède. En général encore, ils sont bien plus accentués, désespérés ou terrifiants, chez les hommes que chez les femmes. Chez les enfants, « l'impressionnabilité cérébrale est parfois telle qu'il existe une *forme délirante* assez particulière à l'hystérie infantile, forme presque pure dans laquelle les stigmates font parfois presque complètement défaut [1]. »

A côté des délires hystériques, il faut ranger les *somnambulismes* et les *fugues*.

Somnambulismes. — Tout le monde connaît la nature de ces troubles auxquels les enfants sont assez fréquemment sujets, aussi bien qu'aux rêves et aux terreurs nocturnes. Ils se lèvent la nuit, et les yeux ouverts, le regard fixe, la pupille immobile, ils vont, viennent, évitent les obstacles, travaillent, etc., sans voir autre chose que leur rêve qu'ils sont en train de jouer comme on joue une scène de théâtre. Or, pour beaucoup de spécialistes, ces somnambulismes bénins n'en sont pas moins des manifestations hystériques. « Le somnambulisme est une manifestation larvée [2] de l'hystérie chez les enfants. Elle peut s'éteindre lors de l'adolescence ou se transformer alors et faire place aux autres symptômes de la névrose [3]. » Chez les adultes hystériques, le somnambulisme devient fréquemment très compliqué. Les idées et par suite les jeux de scène s'y associent, s'y mêlent et s'y succèdent indéfiniment.

Or les accidents hystériques ont ceci de singu-

[1] Dr Sanderet, dans *Union médicale*, 18 janvier 1851.

[1] Gilles de la Tourette, *Traité de l'hystérie*, 1891, p. 546.

[2] C'est-à-dire dissimulée et peu intense.

[3] Gilles de la Tourette, *L'hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal*, 1887, p. 168.

lier qu'ils peuvent être reproduits artificiellement. On peut donc jeter l'hystérique dans un somnambulisme artificiel. Il suffit pour cela de faire naître dans son esprit l'idée à laquelle il obéit dans ses accès de somnambulisme. Cet état artificiel est l'*hypnose*. Tous les grands sujets hypnotiques sont des hystériques, et leur état se guérit et disparaît de la même façon que l'hystérie.

Fugues. — Les fugues semblent être des états somnambuliques dans lesquels se développe une idée fixe. Voici un exemple qui fera mieux saisir que toute description ce qu'on entend par là. Un jeune homme névrosé, fils de névropathe, qui a entendu fréquemment dans son enfance les récits des vieux matelots, est garçon épicier. A l'occasion de quelque fatigue, d'une émotion, etc., il oublie de rentrer chez lui, ne songe plus ni à sa place, ni à sa famille, et marche droit devant lui, comme pour atteindre la mer et s'embarquer. Il se réveille généralement sur la route, à demi mort de froid ou de faim, ne comprend rien à sa situation, oublie son voyage et ne songe plus qu'à sa famille et à son épicerie. Un de ses réveils, raconté par P. Janet, est bien curieux. Cette fois il avait pour compagnon de route un raccommodeur de vaisselle. Celui-ci s'arrête et déclare : « Nous allons faire un bon dîner pour célébrer la fête d'aujourd'hui, c'est le 15 août. — Le 15 août ! la sainte Marie, la fête de ma mère ! » réplique l'autre, et tout changé, il regarde autour de lui avec stupeur, ne comprend rien à ce qu'il voit, questionne son voisin non moins stupéfait. La fugue avait duré trois mois [1]. Fréquemment elle est beaucoup plus courte.

La fugue hystérique a ceci de particulier qu'elle n'est oubliée que pendant l'état normal du sujet; dans le somnambulisme spontané ou provoqué, elle vit dans sa mémoire avec une grande intensité. Il n'en serait pas de même de la fugue épileptique, par exemple, les épileptiques pas plus que les psychasténiques n'étant hypnotisables.

[1] Les impulsions à la fugue (dromomanie, automatisme ambulatoire) ne sont pas propres à l'hystérie. On les rencontre dans beaucoup de troubles mentaux : persécutés, mégalomanes, mélancoliques, alcooliques, etc., y sont enclins. Les déséquilibrés éprouvent fréquemment ce besoin impérieux de marcher qui produit tant de *trimardeurs*, d'ouvriers errants. « La fugue des dégénérés, en particulier celle des neurasthéniques, se produit sous l'empire d'une propension plus ou moins soudaine, généralement obsédante, à laquelle les sujets ne peuvent résister en raison de la faiblesse de leur volonté. La crise, née souvent d'une cause réelle, mais insignifiante, revêt le type *conscient* et le souvenir en reste tout à fait intact.

« La fugue de l'épileptique est absolument automatique. L'épileptique part tout d'un coup, à l'aveugle ; il marche, au hasard, devant lui, ne sachant ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fait, se livrant inconsciemment sur sa route à des extravagances, à des actes impudiques, à des impulsions subites à l'incendie, à l'homicide ou au suicide. Revenu à lui, il ne sait rien de ce qui s'est passé, il ignore où il est et comment il y est venu.

« La fugue de l'hystérique a des symptômes différents. » (E. Régis, *Sur un cas d'automatisme ambulatoire, Journal de médecine de Bordeaux*, 1892, cité dans Pitres et Régis, *Obsessions et impulsions*, p. 336).

L'impulsion à la fugue est plus fréquente qu'on ne pense. Elle joue un grand rôle dans la désertion militaire. Parmi les déserteurs, les hystériques et les psychasténiques sont en très grande majorité. (Cf. Pitres et Régis, *loc. cit.*).

Chez les enfants, les fugues des petits hystériques ne sont pas rares non plus. (Cf. Meurice, *Les fugues chez les enfants*, Thèse de Paris, 1899).

Doubles personnalités. — Nous venons de voir, dans l'exemple précédent, deux états se succéder dans la personnalité de notre garçon épicier. A l'état normal, il est le garçon épicier parfait et n'a souvenir d'aucune équipée incompatible avec son métier. Dans l'autre état, l'état *second*, il n'est qu'un trimardeur obstiné, qui oublie totalement son métier et sa famille et n'a plus souvenir que de ce qui intéresse sa fugue. Que ce trouble s'accroisse encore, qu'à l'état de fugue il ait le souvenir exclusif de toutes ces fugues antérieures, il aura réellement une double existence, il subira un dédoublement de la personnalité. Ces troubles curieux sont aujourd'hui célèbres et leur étude est devenue classique en psychologie. Ils n'en sont pas moins fort rares, puisqu'on n'en connaît pas même trente exemples.

Les plus fameux sont « la Dame de Mac Nish », signalée dès 1816 et illustrée par le travail de Mac Nish sur la *Philosophie du sommeil*, et la non moins connue Félida, étudiée par le Dr Azam, de Bordeaux, à partir de 1860. Louis Vivet, étudié (1882-1889) par de nombreux médecins, présentait même six existences différentes : dans chacune la mémoire, le caractère, la perception et la sensibilité étaient considérablement modifiés. Mais les dédoublements de personnalité sont en somme plus intéressants pour la psychologie que pour l'étude de l'hystérie. Avec eux nous achèverons l'interminable série des troubles hystériques.

§ 8. — *Variabilité et traitement*

De ceux-ci, nous avons eu l'occasion de le laisser entendre, la gravité est très variable. L'hystérie revêt tous les degrés, depuis les troubles les plus légers et les plus voisins de l'état normal, jusqu'aux attaques complètes et effrayantes de la grande hystérie. On a donné les noms d'*hystérie larvée*, d'*hystérie fruste* aux formes effacées, où les stigmates sont peu sensibles, où la plupart des symptômes font défaut. Tandis que la grande hystérie est rare, l'hystérie fruste est très commune. L'hystérie vulgaire tient le milieu. Elle n'est pas, comme on l'a dit trop souvent, l'apanage des riches désœuvrés. Elle se rencontre très souvent, au contraire, dans les classes les plus déshéritées. « Il faut la chercher, disait Charcot, et l'expérience a vérifié cette assertion, sous les haillons, chez les déclassés, les mendiants, les vagabonds, dans les dépôts de mendicité, les pénitenciers, les bagnes peut-être [1] ». Disons qu'il faut s'attendre à la rencontrer un peu partout.

D'abord, elle affecte également et dans la même proportion les deux sexes. A supposer que la

[1] Charcot, *Leçons du mardi*, 1888-1889, p. 393.